LES DEGATS DU TRAVAIL : UN FLEAU ECONOMIQUE ET SOCIAL ?

<u>Avertissemen</u>t : Il s'agit d'un texte tiré du premier chapitre d'un livre en cours d'édition qui s'intitulera : « *Prévenir les dégâts du travail ? L'ergoprévention.* » Son objectif assigné sera d'être opérationnel plutôt que théorique.

Travail, mon ami, mais qu'est-ce qu'on a fait de toi!

Le travail est une activité humaine par excellence. En même temps qu'il participe à l'élaboration de l'évolution personnelle de chaque travailleur, de son identité et de son insertion économique et sociale, il est également supposé élever, « humaniser » l'Homme. C'est le rôle qu'on lui attribue généralement dans notre processus d'hominisation. En effet, peut-on concevoir l'évolution humaine en dehors de l'évolution des activités humaines ? Toutes les grandes étapes de l'évolution humaine sont en relation dialectique avec des avancées de son activité laborieuse. Comment aurions-nous pu essayer de devenir « maître et possesseur de la nature » sans cette capacité de travailler et de progresser (transgresser ?) dans notre activité créatrice de richesses et de mieux-être ?

Pour le sens commun, et sans aller au fond des choses, on peut admettre que l'objectif de l'activité humaine n'est pas de «l'hominiser» mais seulement de satisfaire ses besoins vitaux matériels (On travaille pour gagner son pain ou, plus récemment, son bifteck!). Bien sûr qu'il est aussi cela! Mais, l'Homme n'est pas qu'une substance, il est aussi une idée, une âme pour certains. Ces besoins vitaux englobent le matériel et l'idéel. Ce qui faisait dire à Karl Marx que l'Homme a besoin de pain et de roses. Il ne peut vivre, véritablement, sans satisfaire ces deux entités indissociables de sa personnalité, de son être. Pour survivre - mais pour combien de temps - le matériel est indispensable mais pour exister, il lui faut les deux. En écrivant cela, il me vient en mémoire une réplique entendue dans un téléfilm, vu il a déjà quelques années, où un guide de haute montagne partant faire, dans le cadre de son métier, une course périlleuse, sa femme lui dit: «N'y va pas! On n'a pas besoin de ça pour manger!» Il lui répondit: «Pour manger non mais pour vivre, oui!» Dans le même ordre d'idée, Yves Clot, psychologue du travail au CNAM de Paris, précise : «... nous attribuons au travail, par-delà les formes sociales et historiques qui le configurent et le reconfigurent, une originalité au moins aussi forte que celle du langage, dans le développement psychologique du sujet. C'est que, s'il est bien un des genres de l'activité humaine parmi d'autres genres, il conditionne la pérennisation de tous les autres, en assurant ou non, la survie de chaque membre de l'espèce, même au prix des plus graves mécomptes. »1 Et cet auteur de poursuivre, p. 95 : « Mais le travail comme activité matérielle et symbolique sur le monde extérieur, constitutif de la société, nous paraît, tout autant, constitutif de la vie subjective. »

Bien avant le développement exponentiel du travail salarié, consécutif au développement de l'activité manufacturière puis industrielle, les activités du travail n'avaient pas que de bons cotés. L'histoire en atteste. Mais qu'en est-il aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation, de la planétarisation économique, des délocalisations, de la loi des marchés financiers, de la concurrence exacerbée, de la marchandisation de toutes

_

¹ Yves CLOT: La fonction psychologique du travail; PUF le travail humain; Édition juin 2004; p. 89.

choses, de la flexibilisation, de la précarisation, de l'intensification du travail, de la déréglementation planifiée, du chômage de masse, etc. ? Autant de facteurs déterminants qui imposent leurs propres lois économiques et sociales, en faisant trop souvent, peu de cas de la valeur humaine inscrite en chacun de nous. Lois du marché du système économique actuel qui transforment le travail salarié, dans la plupart des cas, en travail aliéné, pollueur de corps et d'esprit, en travail assassin, destructeur de vie, de famille, de communauté, de solidarité, créateur d'injustice, de mal-vivre, de dégâts, de gâchis humains. Et ce, de manière de plus en plus massive, comme nous le montrerons plus loin.

Il est vrai, que sur certains aspects, le machinisme, l'automation, la mécanisation, etc., ont amélioré certaines conditions de travail, surtout les plus physiques et musculaires. Cependant, toutes les études et enquêtes récentes², dénoncent une dégradation continue des conditions générales du travail, due, pour l'essentiel, au développement de situations de travail qui entraînent une aggravation des risques psychosociaux, des Troubles Musculosquelettiques (TMS) et surtout des maladies professionnelles graves avec l'exposition, de plus en plus fréquente, aux produits cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) mais aussi, du fait de l'évolution de l'organisation des entreprises, du travail et des formes d'emplois et de travail précarisées. Nous aurons l'occasion de le monter, ci-après.

Comment a-t-on pu en arriver à un tel renversement, à une telle perversion de la fonction émancipatrice et formatrice de cette activité spécifiquement humaine ? Ceux qui arrivent à s'en faire une raison, invoquent-ils, peut-être, une fatalité, une punition divine : «Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front!» Il faudrait donc s'en faire une raison. «Cela à toujours était ainsi (ce qui est faux!) et sera toujours ainsi (et pourquoi ?)» Moi qui – grâce à Dieu – ne suis pas croyant, cette explication ne me satisfait pas du tout! J'ai beaucoup de mal à imaginer, qu'à son Niveau, Dieu puisse être aussi Susceptible et Rancunier. Tous ces malheurs pour une simple pomme! Allons donc! Mais alors, si tout cela n'est pas d'origine divine, ce ne serait donc que consécutif à l'action, à l'orgueil, à la cupidité, à la rapacité, à la soif de pouvoir, des Hommes! Alors l'Homme peut défaire ce que l'Homme a fait. Je préfère cette explication, non seulement parce qu'elle me paraît plus rationnelle, cartésienne et sensée mais surtout parce qu'elle permet de garder l'espoir et pousse à l'engagement plutôt qu'à la renonciation et à la résignation.

Oui, le travail peut-être une source de joie et d'épanouissement. J'aime à répéter qu'il est une mise en acte de la nature humaine qui englobe et restitue toute la complexité humaine. En ce sens, le travail est émancipateur, formateur, source de plaisir et de découverte, de sociabilité, d'initiatives, de responsabilisation et de valorisation. K. MARX l'avait bien compris lorsqu'il écrivait que l'homme au travail « en même temps qu'il agit [...] sur la nature extérieure et la modifie, il modifie sa propre nature et développe les facultés qui y sommeillent³ » Mais dans certaines situations et/ou conditions, il peut aussi se révéler, à l'origine d'un mal-être profond. Originellement, valeur ajoutée, l'activité humaine se dilue de plus en plus, dans l'anonymat au rythme des restructurations de société, des reprises successives, des choix stratégiques dévastateurs qui ne s'accompagnent d'aucune explication. Progressivement le travail, se retrouve vide de sens, pour les salariés. Et ceux-ci se trouvent exposés à toute sorte de dégâts du tra-

.

² Entre autres : l'enquête Sumer 2002-2003 : SUrveillance Médicale des Expositions et des Risques ; enquêtes copilotées par la Dares et la Direction générale du travail. Bilan de la collecte. Études et enquêtes. Les DMT, n° 99, 2004, de l'INRS.

³ Karl MARX : *Le capital*, Livre premier, troisième section ; chapitre VII ; Éditions sociales ; 1977, p. 136.

vail: Burn-out4 (épuisement, en français), harcèlement, injustice, non-reconnaissance, responsabilités croissantes et déstabilisantes, surcharge, violation du droit du travail, individualisation insupportable, effritement des solidarités et peur de perdre son d'emploi, stress et même surstress5. C'est pourquoi je parle de dégâts du travail, de fléau social et économique car au-delà des accidents et des maladies professionnelles, déclarées ou non – qui limitent la plupart des études sur ce sujet –, j'englobe toutes les autres altérations humaines qui découlent du travail et qui peuvent aller jusqu'au suicide. À mon sens – et c'est ce qui me motive –, si l'on veut réellement améliorer la sécurité au travail, c'est sur les causes originelles des dégâts, tous confondus, tant économique que social et humain qu'il faut agir. Et ces causes sont très souvent les mêmes quelles que soient leurs conséquences: accident, maladie, stress, suicide, etc.. On ne résout pas, chacun de ces problèmes, séparément. C'est un tout et c'est ce tout qu'il faut prendre en considération. C'est sur les causes profondes qu'il faut agir. C'est, en tout cas, la thèse que je défends dans cet ouvrage.

Et, le travail salarié, dans le contexte économique d'aujourd'hui, est loin d'être, dans la plupart des cas, une partie de plaisir et d'épanouissement. Et c'est dommage et dommageable!

À partir de ce point de vue, l'objectif de cet ouvrage sera d'apporter quelques pistes de solutions opérationnelles pour mieux maîtriser ces dégâts du travail. Pour cela, je vais m'efforcer, en mettant en dialectique de perspective et de complémentarité, d'une part, les obligations réglementaires actuelles en ce domaine, avec les avancées des sciences qui se préoccupent de l'Homme au travail et plus particulièrement de l'ergologie.

L'ergologie, c'est quoi?

Nous reviendrons, bien évidemment, en détail (Chapitre 5), sur cette démarche méthodologique innovante et féconde. Dans l'immédiat nous nous contenterons de dire que l'ergologie (qui signifie : étude de l'activité) est une approche pluridisciplinaire des situations de travail dont le but est de mieux connaître afin de mieux comprendre le travail, en tant qu'activité humaine dans toute sa complexité. En effet, contrairement à une idée fausse mais largement répandue, l'activité de travail humain n'est pas quelque chose de simple ni même de simplifiable mais au contraire, elle est complexe voire compliquée. Parce qu'elle est toujours une rencontre singulière et jamais reproduite exactement à l'identique, entre :

> Un objectif à atteindre (le travail stricto sensu) défini par des normes, des

⁴ En 1980, un psychanalyste américain, Herbert J. FREUDENBERGER, sortait un livre sur un phénomène d'épuisement professionnel qu'il nomma burn-out. Ceci en référence à un "incendie intérieur" : comme pour un immeuble dans lequel le feu aurait pris, il peut laisser les gens vidés intérieurement mais d'apparence intacte...

Dans le détail, les victimes de cette maladie professionnelle vont s'épuiser mentalement et physiquement en essayant d'atteindre des objectifs irréalisables ou d'accomplir des tâches insurmontables. Le burn-out semble souvent survenir tout d'un coup, pourtant il est le résultat d'un processus lent, d'une tension continue durant de longs mois ou années jusqu'à l'épuisement. Personne n'est à l'abri de ce syndrome. Et pour cause, la pression est de plus en plus forte, les exigences de plus en plus poussées et le risque de se retrouver sans travail bien réel. Certains aspects de la personnalité peuvent parfois "prédisposer" au burn-out : une plus forte propension à l'anxiété ; une conscience professionnelle trop poussée ; le perfectionnisme ; le désir de plaire ; l'incapacité à déléguer....

Cf.: http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/mag 2003/mag0103/ps 6327 burnout travail.htm

⁵ Selon l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, l'état de stress survient lorsqu'il y a un déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres ressources, pour y faire face. Le sur-stress est un niveau de stress constituant un facteur de risque dans le déclenchement des pathologies mentales ou physiques, d'anxiété ou de dépression.

contraintes et des prescriptions parfaitement connues et relativement stables,

- Avec une ou plusieurs personnes, toujours singulières et qui évoluent dans l'espace et le temps,
- Et un milieu toujours partiellement infidèle, incertain et instable.

Le résultat de cette rencontre ne peut et ne pourra jamais être parfaitement maîtrisé par avance. Il y a, et il y aura toujours, un écart entre le travail tel qu'il a été prescrit et tel qui est, finalement, réalisé en prenant en compte ces variabilités. Mais alors, comment prendre en considération cette infinie diversité? Pour ce faire, l'ergologie convoque, simultanément, toutes les disciplines scientifiques qui s'intéressent à l'Homme au travail : la philosophie, la psychologie, le droit, la sociologie, l'économie, l'ergonomie, la médecine, et bien d'autres. Et toutes ces disciplines scientifiques sont mises en dialectiques, entre elles et aussi avec les savoirs investis dans l'expérience, par les acteurs eux-mêmes. Autrement dit, les savoirs constitués des disciplines scientifiques convoquent et sont convoqués par les savoirs investis, issus de l'expérience et de l'activité des acteurs, dans des « processus socratiques à double sens »⁶. Ces deux formes de savoirs ont, pour les ergologues, même valeur et même importance.

C'est dans cette démarche que se situe l'ergoprévention. Le préfixe ergo, venant du grec : ergon, qui signifie : travail, force. Ce qui signifie : la prévention des risques du travail conçue à partir de l'activité du travail. Ce qui est du domaine de la nouveauté, et nous aurons l'occasion de le montrer, ci-après.

Tout cela, évidemment, n'est pas simple à mettre en œuvre mais c'est à notre portée. Il suffit de se persuader de la nécessité de faire cet effort. Et pour cela, scrutons ce fléau économique et social, pour appréhender son ampleur et nous convaincre de la nécessité et de l'urgence d'agir.

Le téléphérique du Pic de Bure

Le 1er juillet 1999, 20 personnes prenaient place dans la cabine du téléphérique privé qui dessert l'observatoire du Pic de Bure (Hautes Alpes). Quelques minutes plus tard, la cabine et ses occupants (des techniciens et des ouvriers de l'observatoire et d'une entreprise régionale du BTP) qui allaient prendre leur service, à 07 h 30, s'écrasaient 80 mètres plus bas, à la suite de la défaillance de l'attache assurant la liaison du chariot, supportant la cabine, au câble tracteur. Il n'y a pas eu de survivant.

Le tribunal correctionnel de Gap, au terme de treize jours d'audience, a condamné à des peines de 30 mois de prison avec sursis et à des amendes, trois des neuf prévenus poursuivis pour homicides involontaires. Il s'agit du responsable de la maintenance du téléphérique, du responsable des contrôles de sécurité et du directeur de l'Observatoire du Pic de Bure, en poste au moment des faits. Cinq autres prévenus ont été relaxés.

L'expertise technique avait mis en lumière une succession de négligences. Une faute caractérisée avait été commise en prenant la décision, en 1985, de faire retirer le frein de chariot complémentaire du téléphérique, au fait qu'il était jugé, dans son état-là, plus problématique que sécurisant et de ne pas l'avoir remplacé par un autre système de sécurité plus fiable. Ce frein avait été retiré treize ans avant l'accident. Il est donc difficile d'invoquer un manque de temps! Un spécialiste a souligné au sujet de ce deuxième frein de secours qui aurait dû être en place : « Il était pourtant conçu pour

⁶ Tous ces concepts ergologiques seront développés tout au long de cet ouvrage.

⁷ L'essentiel des informations et commentaires mentionnés tout au long de cet ouvrage, ont étaient glanées en surfant librement, sur plusieurs sites Internet, dédiés aux sujets concernés.

sauver des vies. Le jour du drame, le cabinier, quelques secondes avant de mourir, aurait pu déclencher ce frein. Le véhicule aurait alors stoppé sans dommage, seulement avec quelques contusions pour les passagers. ». Et quelques frayeurs aussi! Le tribunal a, en outre, accordé aux 233 parties civiles, un cumul de 2 052 724 euros, pour préjudices moraux et 2 100 865 euros, pour les préjudices économiques et matériels. Deux autres personnes physiques ont été condamnées à de la prison avec sursis et à des amendes. Une amende de 200 000 euros a été infligée à la société d'exploitation de l'observatoire (IRAM).

Vu la relative clémence des peines, par rapport aux faits reprochés et à leurs conséquences mortelles (20 morts), aucun des prévenus condamnés, n'a fait appel. Et on les comprend!

En regard de tout cela, combien aurait pu coûter la réalisation et la mise en place d'un autre frein fiable et complémentaire ? Pourquoi ne pas l'avoir fait ? Quelles raisons voire quelles priorités peut-on, sincèrement, invoquer pour justifier un tel laxisme et une telle inconscience mortifères ?

L'usine AZF de grande Paroisse

Toulouse, le 21 septembre 2001, à 10 h 17, un stock d'ammonitrate (engrais à base de nitrate d'ammonium) a explosé dans l'usine de nitrate d'ammonium AZF (AZote Fertilisants), de Grande Paroisse, à Toulouse. Cette explosion a creusé un cratère de près de 30 mètres de diamètre et d'une dizaine de mètres de profondeur. Résultats : 30 morts, plus de 2 500 blessés graves et près de 8 000 blessés légers. Le site de l'usine est totalement détruit. Les alentours ont été soufflés à plusieurs centaines de mètres à la ronde. 2 500 Toulousains n'avaient plus de logement, tandis que 3 500 foyers étaient privés d'électricité et de gaz. Les dégâts ont été considérables à l'Est et au Sud de Toulouse. Le réseau national de surveillance sismique (ReNaSS) avait enregistré la secousse jusqu'à une distance de 500 km, avec une magnitude de 3,4 sur l'Échelle de Richter. Et pourtant, ce ne sont qu'environ 40 tonnes sur les 400 stockés, qui ont explosé.

Cette explosion a laissé des séquelles physiques et psychologiques durables, dans la population. Dix-huit mois après l'explosion, quelque 14 000 personnes étaient toujours sous traitement, pour pouvoir dormir, calmer leurs angoisses ou soigner une dépression. Cinq ans après la catastrophe, l'Institut de veille sanitaire (InVS) rendait publique, une étude soulignant «l'ampleur de l'impact sanitaire d'un tel accident sur la population, en termes de traumatismes physiques et psychiques, à moyen et long terme ».8

Comment une telle catastrophe industrielle, environnementale et sociale peut-elle survenir?

L'usine de Grande Paroisse fabriquait des engrais azotés et plusieurs intermédiaires chimiques. Elle employait 460 personnes. C'était une filiale à 80 % d'ATOFINA, branche chimie du Groupe pétrolier TotalFinaElf. Le bâtiment 221, où l'explosion s'est produite, servait à entreposer différentes quantités de nitrate d'ammonium, déclassé et impropre à la commercialisation. D'où un certain désintérêt constaté, de la part de la direction de AZF, pour cet entrepôt. En fait, l'exploitation « du 221 » et tous les transferts et mouvements (entrant et sortants) des produits qui s'y trouvaient, étaient délégués à trois entreprises sous-traitantes, parmi les 25 qui intervenaient sur l'ensemble de ce site

⁸ Pour la petite histoire : entre autres réminiscences du traumatisme subi par la population, sur les plaques d'immatriculation des véhicules du département, la combinaison des lettres : AZF, n'a pas été diffusée. Et ce, à la demande de la députée de la zone concernée. On est passé, directement, de la combinaison : 999 aze 31, à la combinaison : 11 azg 31. Jusqu'où ça peut aller, tout de même !

industriel.

À ce jour, les experts ne se sont toujours pas mis d'accord sur l'origine exacte de cette explosion, même si plusieurs hypothèses ont pu être avancées. Il convient d'attendre le jugement qui n'a pas encore eu lieu, au moment où ces lignes sont écrites. Cependant, de nombreux dysfonctionnements ont déjà été mis à jour par : la police judiciaire, le rapport d'enquête parlementaire, l'inspection du travail de la Haute-Garonne, l'expertise du CHSCT et les révélations de « La Dépêche du Midi ». À savoir et pour l'essentiel : risques industriels sous-estimés, mauvaise traçabilité des produits, conditions de stockages déficientes, non-conformité du bâtiment 221, sous-traitance trop importante, etc.. Autant de faits qui relèvent davantage de la banalité que de l'exceptionnel, dans le monde industriel d'aujourd'hui. De quoi nous donner froid dans le dos, non!

Tout cela, bien évidemment, est destiné à faire des économies. Au vu du résultat à Grande Paroisse, cela ne paraît pas évident. En effet :

- Le site industriel et ses alentours, dévastés, ont entièrement été rasés et sont en cours de dépollution ;
- > Des informations judiciaires et des enquêtes administratives à n'en plus finir;
- ➤ Des indemnisations lourdes, à verser (On estime globalement à 1,5 milliard d'euros, le coût de la catastrophe);
- La société Grande Paroisse et le directeur de l'usine, mis en examen pour "homicide et blessures involontaires";
- Une image de marque passablement entachée, comme c'est le cas, après chacune des catastrophes socio-économiques et écologiques⁹, sur terre ou sur mer, du groupe TotalFinaElf¹⁰.

Finalement, c'est peut-être vrai que la prévention est un investissement avant d'être un coût! Chez AZF, les responsables économiques devaient être diplômés es « bouts-de-chandelles. »

Le Queen Mary 2

Saint-Nazaire, le samedi 15 novembre 2003, à 14 h 22, sous le ciel pluvieux de Saint-Nazaire, une quarantaine de personnes monte à bord du Queen Mary 2, le luxueux paquebot géant, en phase de finition, aux Chantiers de l'Atlantique. Soudain, la passerelle cède, précipitant dans le vide les visiteurs. Les quelque quarante personnes présentes ont été entraînées dans une chute de plus de quinze mètres et se sont écrasées au sol, sous les débris de la passerelle. Le bilan de cet accident est très lourd. La société Alsthom, propriétaire des chantiers, a annoncé la mort de 15 personnes. Près de trente autres ont été blessées, pour certaines, grièvement.

Cette passerelle, longue d'une dizaine de mètres, soutenue par des échafaudages, était pratiquement à l'horizontale. Elle avait été installée le vendredi 14, par une société sous-traitante spécialisée qui travaillait depuis très longtemps pour la société Alsthom. Cette passerelle avait été empruntée, par les ouvriers, dans la nuit de vendredi

texte accessible sur www.ArianeSud.com

⁹ Pour mémoire : 09/11/92 : Explosion à Total la Mède (13)= 6 morts et un blessé grave.

^{13/12/99 :} Mer noire et catastrophe écologique sur 400 km de côtes, suite au naufrage de l'Erika.

^{7/08/05 :} Pluie noire sur la côte bleue (13) due à un lâcher de 10 t d'hydrocarbure de la raffinerie de la Mède.

Pour info : Résultat du bilan financier 2005, de Total : 12 milliards d'euros. Pas mal, non !

¹⁰ Sans rire ; sur le site : http://www.grande-paroisse.fr/actus.php?id=24, on peut lire cette pub : « AZF : Parlons développement durable ! Savez-vous que l'ammonitrate est la forme la plus respectueuse de l'environnement ? » Et les Toulousains ne s'en sont même pas aperçus !

à samedi, puis le samedi matin. Elle était prévue, en principe, pour supporter des charges très lourdes.

Il s'agit d'un coup très dur pour les Chantiers de l'Atlantique et pour la ville de Saint-Nazaire qui vivait depuis de nombreuses années au rythme de la construction des navires. Jusqu'à ce samedi noir, le Queen Mary II, le plus grand et le plus luxueux paquebot du monde, était une source de prospérité et de fierté pour les habitants de la ville qui attendaient avec impatience la mise à l'eau définitive du bateau, au mois de décembre. Les festivités prévues à cette occasion ont été largement compromises car toutes les familles de Saint-Nazaire étaient touchées, de près ou de loin, par les conséquences de ce drame.

Le procureur de la République, a déclaré que « la chute de la passerelle était due à des causes techniques multiples. » Il a aussi confirmé qu'elle « avait été remplacée, vendredi, parce que la première ne correspondait pas au cahier des charges. Elle faisait 1,20 m de large au lieu du 1,40 m requis. Les Chantiers ont alors exigé l'application du marché. » Il a précisé que deux services avaient été saisis dans le cadre de cette enquête: Direction départementale de la sûreté publique et SRPJ. « Un expert commence à déterminer les causes de cet accident, alors qu'un deuxième expert, adjoint au premier, a été désigné par le juge d'instruction. » Toujours selon le procureur, « l'enquête porte sur le montage de la passerelle, mais aussi sur le fait de savoir si son usage était conforme à la destination qui en a été faite ». C'est-à-dire, comme un moyen d'accès au bateau, commun aux ouvriers et aux visiteurs.

Le 7 avril 2004, ce procureur de la République a requis la mise en examen pour « homicides et blessures involontaires les sociétés Endel et Chantiers de l'Atlantique, comme personnes morales ainsi que sept cadres de ces deux entreprises. » À ce jour, le procès n'a pas eu lieu.

Pour information et sans que cela soit lié directement avec cet accident (quoique...), Alsthom a remercié, à moins de trois mois de la livraison du Queen Mary II, une de ses très nombreuses entreprises sous-traitantes du chantier de Saint-Nazaire. Il est vrai que dans cette entreprise, le droit du travail était ignominieusement bafoué. Officiellement, il s'agit pour les chantiers navals de Saint-Nazaire, de sanctionner des retards d'exécution du marché. Mais un porte-parole d'Alsthom a aussi invoqué les irrégularités sociales trop flagrantes, trop médiatisées aussi, rendant ce sous-traitant, de plus en plus indésirable. Comme dirait un Tartuffe actuel : « Cachez ce sous-traitant que je ne saurais voir! » Tout cela était de notoriété publique. Et pas seulement pour ce sous-traitant.

Dans un article, paru dans le journal Libération¹¹, nous pouvons lire : « Les abus de la sous-traitance sont sur le bureau du procureur de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) depuis quelques jours. Un dossier épais de dix centimètres recèle tous les procès-verbaux qui peuvent valoir un bon paquet d'ennuis à 18 entreprises, françaises, hollandaises, polonaises, portugaises et allemandes, épinglées au pied des paquebots en construction aux Chantiers de l'Atlantique. Après plusieurs mois de travail, la descente de la direction du travail, le 9 février, a fini par démontrer la permanence des embrouilles pour faire baisser les coûts de production, au mépris du droit du travail. Quarante-cinq infractions ont été retenues : délits de marchandage et prêts de main-d'œuvre illicite, heures sup. escamotées, infractions au Smic, voire travail dissimulé quand aucun

_

¹¹ Nicolas de LA CASINIERE : « Les soutiers des Chantiers de l'Atlantique. Rapport accablant sur les conditions de travail dans la sous-traitance, à Saint-Nazaire. » Journal Libération du 18/07/2006.

contrat de travail n'existait...» Et un peu plus loin : « Sur le site de Saint-Nazaire, qui a connu jusqu'à 800 entreprises sous-traitantes en même temps, et où de multiples grèves ont révélé des abus récurrents, les contrôleurs ont ciblé les entrées du chantier, les ponts des cinq navires en construction. Dans certaines entreprises, les salariés triment plus de 50 heures, voire 60 heures par semaine, sans qu'on leur paye la moindre heure sup., même si les documents officiels s'approchent des 35 heures légales. Parfois, aucune feuille de pointage n'est produite. L'escouade de contrôleurs n'a vu ce jour-là personne détaler comme des lapins, mais il est déjà arrivé que des salariés soient sommés de se cacher pour échapper aux investigations des autorités. « Cette action a pour but de démonter le mécanisme, montrer l'envers du décor, et quelle que soit l'issue des poursuites, donner un coup d'arrêt aux dérives d'une sous-traitance qui tend à se généraliser », dit Guy Oger, directeur départemental du travail. »

Par ailleurs, un film, réalisé par Marcel TRILLAT: « Les prolos » a été diffusé sur France 2. Ce film, réalisé avec des caméras cachées, montrait entre autres, comment étaient traités et dans quelles conditions travaillaient les salariés de ces sous-traitants, sur ce chantier naval de Saint-Nazaire. Les images et les commentaires étaient parfois insoutenables. Il est difficile d'imaginer, tant qu'on ne l'a pas vu, que cette forme d'esclavage moderne puisse exister, en France et au XXIe siècle. Un syndicaliste de l'union locale de St-Nazaire, déclarait¹²: « La précarité, la flexibilité et la déréglementation du droit du travail ont accompagné le développement de la sous-traitance. Un véritable laboratoire pour le MEDEF, dans un secteur où le travail s'attribue au moins disant social. »

Est-il nécessaire, dans ces conditions, de se poser beaucoup de questions au sujet de la prévention ?

Les causes originelles des dégâts du travail

Nous pourrions encore citer beaucoup d'autres exemples, tout aussi accablants mais cela n'apporterait rien de plus à notre propos. Bien sûr, ce sont là, des exemples particulièrement dramatiques et exceptionnels. Ils ont eu des répercussions qui ont largement débordé le cadre de l'entreprise. À tel point que certains pourraient se demander si c'est bien de ce type de dégâts que l'on parle, lorsqu'on s'interroge sur les risques du travail. Pour beaucoup, les risques du travail se limitent aux faits isolés et internes aux entreprises. Et pourtant, ces exemples – que l'on apparente plus à des catastrophes qu'à des risques du travail – si ce ne sont pas des résultats de risques du travail non maîtrisés, alors que sont-ils ? Ce ne sont pas les conséquences qui permettent de classer en risque du travail ou autre, mais les causes, les origines, les situations en amont.

Lorsqu'on analyse, a posteriori, les causes, les origines d'un processus fatal qui ont provoqué le dégât, quel qui soit (« catastrophe », Accidents du Travail (AT), Maladies Professionnelles (MP), stress, fatigue, rixe, etc.) nous rencontrons plusieurs niveaux :

- Le niveau immédiat ou de première analyse, proche du dégât causé. Il s'agit, presque toujours soit d'un facteur humain (on a fait, ou pas fait, quelque chose) soit d'une cause matérielle (produit, matériaux, outil, radiations, poussière, etc.).
- Des niveaux intermédiaires. Il s'agit des facteurs techniques rencontrés aux diverses étapes franchies, avant d'atteindre la fatale.
- Le niveau profond ou l'origine du processus enclenché. Il s'agit alors, invariable-

 $^{^{12}}$ Cf. : La revue « Regards » ; mars 2003.

ment d'un facteur organisationnel, d'une situation de travail mal maîtrisée, d'un danger ignoré ou négligé.

Malheureusement, la majorité des enquêtes s'arrêtent au premier niveau ou à un niveau intermédiaire proche, rarement au niveau originel. Cela peut s'expliquer :

Le but de ces enquêtes, c'est souvent de déterminer une responsabilité. Il y a eu atteinte à une ou plusieurs personnes et/ou à des biens, il faut donc un coupable/responsable. On ne saurait être contre! Et on y arrive assez vite et pour les assureurs, c'est suffisant. Mais cela ne l'est pas toujours pour améliorer la prévention. Ce sont sur les causes originelles qu'il faut intervenir, sinon, cela se reproduira, c'est évident! Peut-être, le processus changera, puisqu'il se déroulera dans des situations/conditions différentes mais pas le résultat.

Les causes profondes et originelles ne sont pas toujours accessibles aux enquêteurs, quels qui soient. Beaucoup d'éléments importants ont disparu. Les ergonomes les appellent : les facteurs volatiles. Exemples : Quel bruit, quel événement, etc., a perturbé le déroulement normal de la tâche ? Que regardait l'auteur du fait ? Est-ce que les témoignages recueillis sont fiables et suffisants ? Etc.. À l'expérience, pour une prévention efficace, c'est presque toujours au niveau organisationnel qu'il faut agir.

Les causes soi-disant « économiques »

Mais pour trouver cette faille organisationnelle originelle, il ne faut pas s'arrêter un premier niveau d'analyse. Voici une petite anecdote, plutôt amusante et banale, pour illustrer cela. Elle fait partie de l'assortiment des « petites histoires » succulentes et ô combien explicites que mon ami Jacques DURAFFOURG, grand ergonome devant l'Éternel – si l'en est – narre pour imager et valider ses interventions et enseignements.

Appelé dans une entreprise pour aider la direction à comprendre et résoudre des problèmes récurrents de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), il aperçoit une ouvrière arc-boutée sur sa perceuse et en train de forcer durement pour agir. Il lui demande pourquoi elle se positionne ainsi ? La réponse fuse avec un brin de colère dans la voix ; « Depuis qu'on a ces nouvelles vis, elles ne tiennent pas et il faut forcer comme un âne, sinon c'est pas possible! » Renseignement pris, en effet, l'employé chargé des achats, avait été démarché par un fournisseur concurrent et avait acheté ces nouvelles vis parce qu'elles étaient bien moins chères. De son poste, il ne pouvait apprécier les qualités mécaniques réelles de ces vis, sauf au travers ce que lui en a dit le futur fournisseur. Et selon celui-ci, elles étaient, bien évidemment, meilleures que celles de son concurrent. Alors pourquoi s'en priver! Bien entendu, lorsque J. DURAFFOURG lui a demandé s'il s'était renseigné auprès de celles qui devaient s'en servir, il a ouvert de grands yeux ébahis, en se demandant comment on pouvait poser des questions aussi sottes. Si, à chaque fois, il devait le faire, mais il ne pourrait plus travailler! M'enfin! C'est évident!

Conclusion: Sans cette intervention rapide mais perspicace de l'ergonome, on aurait continué à faire suivre à ces ouvrières, des stages de gestes et postures – comme cela se fait toujours, dans ces cas-là – pour leur apprendre, malgré leur ancienneté et leur expérience, comment il faut s'y prendre pour percer. C'est ce que l'on aurait conclu en se contentant d'observer le geste et la position dangereuse de ses ouvrières. C'est-à-dire, en arrêtant l'analyse au premier niveau. En persistant et en remontant un peu la chaîne de l'arbre des causes – mais pas trop tout de même, on n'a pas que ça à faire dans une entreprise! – on aurait pu en déduire une certaine immaturité et entêtement de ces ouvrières bornées qui ne comprennent pas que quand on leur dit de se tenir autrement, c'est pour leur bien! En fait, en allant jusqu'au bout, on voit que la vraie cause est d'origine économique, brevetée, ici aussi, «bouts-de-chandelles» car

l'économie réalisée avec l'achat de ces nouvelles vis, était loin, très loin, de compenser les dépenses maladies et arrêts de travail. Et encore, on ne se préoccupe pas, ici, des conséquences humaines.

Je comprends et j'admets que certains puissent estimer que ce genre d'anecdotes est d'une banalité affligeante et ne mérite pas cette publicité. À ceux-là, il me serait facile de leur rétorquer que ce genre d'exemple est certainement simple, mais seulement une fois la réponse trouvée. Un peu comme le fil à couper le beurre ou l'œuf de C. COLOMB. Mais elles sont pléthores dans les entreprises et leurs incidences sont très loin d'être négligeables. N'importe quel intervenant pourrait en témoigner et apporter son lot d'anecdotes personnelles de même tonneau. Souvent, ce n'est pas plus compliqué que cela, mais les conséquences, elles, peuvent être bien pires.

Mais revenons à nos exemples extrêmes ci-dessus et voyons si là aussi, il s'agit bien, à chaque fois, et en dernière analyse, d'une prévention prise à défaut ou inadaptée voire carrément, inexistante puisque jugée inutile, dans cette situation de travail.

La direction de Grande Paroisse, répète à l'envi, y compris aujourd'hui, que « dans des conditions normales, le nitrate d'ammonium ne peut pas exploser de lui-même. » C'est théoriquement impossible. (Comme quoi, il ne faut vraiment pas se fier aux apparences, hein!)¹³ Alors, pourquoi prendre des précautions sur le « B 221 »! L'inspecteur du travail a constaté qu'aucune identification des dangers ainsi qu'aucune évaluation des risques, n'avaient été réalisées. Pourtant, depuis la loi du 31/12/91, c'est-à-dire depuis 10 années, cela était obligatoire; même s'il n'était encore obligatoire de le transcrire dans «le document unique.» Mais, puisque selon la direction, il n'y avait aucun risque, pourquoi perdre du temps avec toutes ses obligations tracassières et administratives inutiles et qui plus est, finissent par revenir chers! Lors de cette évaluation des risques, le collectif concerné se serait apercu de l'état de délabrement et de nonconformité tous azimuts, du B 221. Il aurait certainement souligné, comme un risque, la non-compétence des salariés sous-traitants, dans le domaine de la chimie et de ses risques d'explosion, lors de certaines proximités de produits. C'est à ce niveau que se situent les origines de cette explosion. Les experts, et c'est leur rôle, cherchent à montrer comment cela a pu exploser. La bonne question n'est-elle pas : Pourquoi cela a pu exploser? Et ce pourquoi, ne faut-il pas le chercher dans l'organisation du travail, au sein de ce B 221?

Concernant le téléphérique du Pic de Bure, le deuxième frein de chariot qui devait agir en cas de rupture du premier, avait été enlevé parce qu'à l'usage, celui-ci s'avérait, comme déjà dit ci-dessus, plus problématique que sécurisant. Concernant les téléphériques recevant du public, la réglementation est très claire: Il faut deux freins de chariot. Mais concernant les téléphériques à usage privé, la loi, sur ce sujet, est interprétable. Alors, pourquoi s'embêter à en concevoir un autre ? « Un frein, c'est bien suffisant, non! » L'avenir leur prouva que non!

Dans un tout autre registre, selon, le constructeur, l'architecte naval et bien sûr l'armateur, le *Titanic*, réputé insubmersible, ne pouvait pas couler. C'était une évi-

¹³ Des accidents, impliquant le nitrate d'ammonium, se sont déjà produits par le passé, à l'étranger et même en France. En voici quelques-uns, sur les seize répertoriés sur ce site Internet :

^{- 21} septembre 1921 : usine de BASF à Oppau (Allemagne), explosion de 5400 tonnes (600 morts).

^{- 16} avril 1947 : explosion de 2 bateaux à Texas City, aux États-Unis (450 morts et 700 logements détruits).

^{- 28} juillet 1947 : explosion d'un bateau à Brest (29 morts et de nombreux dégâts dans Brest).

^{- 2} octobre 2003 (deux ans après AZF), Saint-Romain-en-Jarez, Loire, France. 18 blessés. http://fr.wikipedia.org/wiki/Accidents industriels impliquant du nitrate d%27ammonium

dence, clamée haut et fort et relayée par tous les médias de l'époque. Le commandant du bord y croyait aussi « dur comme fer. » De ce fait et selon les enquêtes réalisées depuis, il avait bien d'autres choses à faire de plus important, à ses yeux, qu'à se préoccuper des icebergs. En autres choses, il consacrait beaucoup de temps à satisfaire les passagers de première classe. À tel point, que le radio du bord, devait donner la priorité aux communications privées de ces passagers. De ce fait, il «oublia de transmettre plusieurs messages signalant la présence d'icebergs, sur la route empruntée par le Titanic. » Selon les analyses réalisées, la catastrophe n'a pas été simplement causée par une défaillance du bateau ou par une erreur de pilotage. Plusieurs éléments simultanés ont causé la perte du navire : Le navire virait trop lentement ; La négligence de l'opérateur radio, mobilisé pour les messages privés des passagers ; La mer était trop calme pour permettre de voir l'iceberg assez tôt. Il aurait donc fallu renforcer la surveillance ; Les vigies n'avaient pas de jumelles (seuls, les officiers en possédaient) ; Le navire filait trop vite (20 nœuds). Tout cela renvoie bien à des situations et/ou des conditions de travail, non! «Il semble maintenant confirmé que le capitaine SMITH avait trop confiance dans son bateau. 14 »

Comme nous venons de le voir, dans le domaine de la prévention, il faut, surtout, s'intéresser aux causes, aux origines, aux facteurs déclenchant. Il est bien évident que leurs conséquences sont et doivent être, également, évaluées. Mais comme M. de LAPALISSE aurait pu le dire, un quart d'heure avant sa mort : si l'on maîtrise bien les causes, il n'y aura pas de conséquence!

Que l'on évoque le *Titanic*, Tchernobyl ou un « simple » (Avez-vous remarqué les guillemets ?) AT mortel ou non, un suicide, un cancer ou une entorse, etc., c'est toujours, en dernière analyse, une situation de travail qui est en cause. Et ceci est vérifié quels que soient leurs impacts, leurs intérêts médiatiques et médiatisés, quel que soit le nombre de leurs victimes, leur coût, etc..

Parmi les grandes causes originelles des dégâts du travail, nous rencontrons la nature du statut salarial.

La précarité, la flexibilité et la sous-traitance : des dangers identifiés.

L'évolution des formes d'emploi précaires – trop souvent, à mon goût, soutenues et encouragées par des mesures gouvernementales – associé à une intensification du travail et à des cumuls de risques plutôt réservés aux salariés avec ces statuts fragiles, a créé les conditions d'une dangerosité accrue du travail. Ou, plus exactement, une baisse de la vigilance par rapport à la maîtrise de ces dangers. La peur de perdre leur emploi et la souffrance au travail que cela entraîne, sont deux composantes importantes du rapport au travail de ces salariés. Et cela se conçoit aisément. Ce qui les contraint, souvent, à privilégier la sauvegarde de leur emploi au détriment de leur sécurité.

Voici une anecdote pour illustrer cette affirmation.

J'ai été appelé dans un centre de vacances, à Megève, pour une formation à la sécurité des salariés chargés de l'entretien et de la maintenance. En tant qu'ergologue, je suis convaincu qu'on ne peut parler du travail, uniquement dans une salle de cours. Il était donc prévu des séances de formation sur les lieux du travail. Ceci me paraît absolument indispensable si l'on veut s'extirper, se désembourber de la seule approche du travail tel qu'il a été prescrit et apercevoir les écarts et comprendre les transgressions effectuées. Et partant de là, concevoir des mesures préventives adaptées à la

¹⁴ Cf.: « Quelques réflexions à propos du naufrage » http://www.legag.com/titanic/analy.htm.

réalité de ce travail. Ce sont dans ces écarts que se nichent la plupart des risques. Pour deux raisons au moins :

La première, parce que dans le travail prescrit, le risque, s'il existe, est maîtrisé par les concepteurs. Autrement dit, si tout se passe comme prévu, il ne peut y avoir de risque. Enfin, en principe!

La deuxième, parce que l'écart est inanticipable, par définition. La seule chose dont on peut être sûr, à l'expérience et à l'observation, c'est qu'il y aura un écart, aussi minime soit-il, entre le travail tel qu'il a été prescrit et tel qu'il se réalisera in fine. C'est dans la nature, depuis toujours, du travail humain. L'ergonomie l'a constaté et l'ergologie l'a érigé en un concept ontogénique. Je reviendrai, plus en détail, par la suite, sur ce sujet d'une extrême importance. Donc, si cet écart – imprévisible dans sa nature mais certain quant à sa survenue – ne peut pas être maîtrisé par les concepteurs et que les moyens de le faire ne sont, de ce fait, pas prévus, la seule manière de le maîtriser, c'est avec «les moyens du bord» et la professionnalité de l'exécutant. Ce qui se passe très bien dans l'énorme majorité des cas. Et c'est heureux et personne n'y trouve à redire. Mais quand cela ne se passe pas bien, alors là, haro sur le baudet, et tous ceux qui, pour garder bonne conscience et rester droit dans leurs bottes, refusent toujours d'admettre l'écart incompressible entre le travail prescrit et le réel – de se demander: «Mais pourquoi n'a-t-il pas fait comme prévu?» La réponse est simple pour qui comprend le travail : parce que ce n'était pas possible ou, tout au moins, pas judicieux de réaliser ainsi cette tâche, compte tenu des circonstances, de toutes natures, rencontrées «ici et maintenant. » D'où l'importance, comme l'exige la réglementation actuelle, de concevoir la prévention à partir du travail réel et non seulement du travail prescrit. Nous y reviendrons longuement, par la suite.

Mais revenons à notre anecdote. Lors d'une de ces séances, il était question d'élaguer un arbre. Cet arbre se trouvait au sommet d'une pente très raide, d'une dizaine de mètres et qui se terminait sur une route ou des voitures circulaient dans les deux sens. J'écoutais les explications que me donnaient les salariés concernant tout ce qu'il fallait faire avant et pendant l'exécution de cette tâche, banale pour eux. Je leur pose la question : « Est-ce que ce travail vous l'exécutez tout seul ? Parce que, une main pour la tronçonneuse et l'autre pour vous tenir, si vous glissez ou si la branche à laquelle vous vous tenez, casse, vous dégringolez jusque sur la route, avec la tronçonneuse en marche et en bas les voitures, bonjour les dégâts! » Un ouvrier me répondit aussi sec : « Moi, pas question. Je vais demander, au directeur, que quelqu'un m'assure. C'est trop dangereux! » Un autre répliqua : « Moi, je ferme ma gueule et je fais le boulot. Comme je suis saisonnier, je sais très bien que si je vais dire cela au directeur, je vais passer pour un pénible et l'année prochaine, je ne serai pas rappelé. »

Conclusion: Le danger était bien perçu, mais sa maîtrise dépendait du statut salarial.

Et si ce saisonnier avait réalisé ce travail et qu'il lui soit arrivé l'accident évoqué, nous aurions, très certainement entendu « tous les gens bien intentionnés » s'exclamer : « Mais pourquoi, bon sang, n'a-t-il demandé qu'on vienne l'assurer ? » Et, ils en auront certainement conclu que ce salarié n'était pas conscient du danger, sinon il aurait demandé de l'aide. Il faut les comprendre, s'ils n'arrivent pas à se donner bonne conscience, cela devient invivable pour eux.

Face à ce danger reconnu et valider par les statistiques sur les risques du travail, que constatons-nous, en France, aujourd'hui: que le statut salarial précaire se développe de plus en plus. En 2004, selon l'Insee, 72 % des embauches s'effectuent par le biais des CDD (contrats à durée déterminée). En comprenant l'intérim, un travailleur sur dix ne l'est que temporairement. Par ailleurs, 19 % des heures travaillées, en France, le sont par des salariés embauchés pour moins d'un an. Aujourd'hui, les CDD et emplois en

intérim tendent à devenir une norme, principalement pour les jeunes travailleurs. Toujours selon l'INSEE, les jeunes, sortis depuis moins de cinq ans du système éducatif, sont trois fois moins nombreux que leurs aînés, à bénéficier d'un CDI.

PERRIN Évelyne, membre d'Agir ensemble contre le chômage! et de Stop-précarité, constate que :

« Selon l'enquête emploi 2003 de l'INSEE, il y aurait 428 000 intérimaires, soit 2 %, sur 21,5 millions de salariés, près de 2 millions de CDD, soit 9,2 %, et 273 000 apprentis, soit 1,3 %; ainsi, 12,5 % des salariés ne disposent que d'un statut précaire, c'est-à-dire, ne disposent que de revenus aléatoires, d'horizons de vie de court terme. À ceux-là, il faut ajouter les actifs en temps partiel, le plus souvent imposé dans le secteur privé, qui représentent 16 % des actifs occupés, mais 30 % pour les femmes. Mais parmi les 14 millions de salariés en CDI (une fois exclus les fonctionnaires, au nombre de 4,5 millions mais dont on s'efforce de réduire le nombre), beaucoup peuvent être licenciés du jour au lendemain ou presque, avec de faibles chances de retrouver rapidement un emploi. Cette incertitude sur l'avenir, qui pèse surtout sur les moins qualifiés, est l'une des transformations majeures de notre société. De plus, quelle que soit la conjoncture, crise ou croissance, cette précarité de l'emploi et du revenu ne fait que croître. En dix ans, le nombre de CDD a connu une augmentation de 60 % et celui des emplois en intérim une croissance de 160 %, alors que le nombre de CDI n'augmentait que de 2 % » 15

Quand on évoque la précarité et sa dangerosité, confirmée par les statistiques, on pense évidemment à la précarité de l'emploi. C'est évident! Cependant, la précarité du travail ne doit pas être, pour autant, négligée. Et je pense en particulier aux salariés de la sous-traitance, toujours obligés « de travailler chez les autres », comme ils le disent, eux-mêmes¹⁶. Toujours contraints de s'adapter à des situations, à des environnements et des collectifs changeants, rarement accueillants et même souvent hostiles. Même lorsqu'ils constatent une situation problématique, ils ne peuvent rien changer «puisqu'on n'est pas chez nous!» C'est certainement ce que devaient se dire les sous-traitants du B221, de Grande Paroisse, qui voyaient bien l'état de délabrement de ce hangar. Mais que pouvaient-ils y faire ? Exploser avec, c'est tout! Et c'est ce qui s'est, malheureusement, passé. On peut faire l'hypothèse que chaque jour, ils devaient bien se rendre compte de l'état de délabrement et d'abandon de ce hangar voire du danger que cela représentait, pour eux et l'environnement. Que chacun d'entre nous essaie d'imaginer, à partir de sa propre opinion, le sort qu'aurait subi celui ou ceux qui aurai(en)t osé(s) faire valoir son droit de retrait, en cas de danger. Et pourtant!

L'ampleur de ce fléau économique et social

Pour bien comprendre un objet de préoccupation afin de pouvoir tenter de l'améliorer, il faut, d'abord, bien le connaître. Que représentent, globalement, les dégâts du travail, en France ? Nous aborderons cette question à partir de trois entrées :

- L'aspect financier;
- L'aspect humain et social;
- L'aspect judiciaire.

¹⁵ PERRIN Évelyne : Du salariat au précariat ? ; http://www.ac.eu.org/IMG/pdf/salariat_precariat_EPerrin.pdf

¹⁶ Vitor PEREIRA, Alain REMOIVILLE, Pierre TRINQUET: « Sous-traitance sur sites industriels: évaluation des risques professionnels. » 1999; DRTEFP PACA.

L'aspect financier des dégâts du travail

Nous débutons par cet aspect, non parce qu'il nous apparaît comme le plus important des trois mais parce qu'il semble être le plus controversé. Combien de fois, n'avons-nous pas entendu dire : «La prévention ça n'a pas de prix mais elle a un coût!» Ou bien, la même chose mais dite différemment : «Il faut choisir : soit être performant et concurrentiel ou bien faire de la prévention!» Nous voudrions, ci-après, convaincre que la prévention intelligente et efficace non seulement «c'est pas trop cher, c'est pas forcément difficile mais ça peut rapporter gros.»

Les exemples extrêmes de dégâts du travail, développés ci-dessus, apportent déjà une première réponse. Mais, sans vouloir se faire peur en évoquant seulement de tels extrêmes, voyons d'abord ce que coûtent les dégâts du travail « banals », afin de mesurer ce qu'une prévention efficace peut faire économiser, à l'entreprise et à la nation. Ce qui, par contre coup, retournera pour une part non négligeable, à l'entreprise. Une entreprise ne vit que mieux dans une économie assainie, dans une paix sociale et où l'argent circule plus aisément.

De qui parle-t-on exactement?

Les démonstrations qui suivent, se rapportent uniquement aux salariés assujettis à la Sécurité sociale. C'est-à-dire, à l'assureur solidaire de plus de quatre personnes sur cinq, en France. C'est-à-dire environ 17 900 000 salariés sur les 21 500 000 salariés français. Il ne s'agira donc que d'environ 83 % des dépenses de santé totale. Gardons ce-la toujours en mémoire.

Pour information, les autres régimes ne sont :

- Le régime agricole: Il couvre les exploitants et les salariés agricoles. Il est géré par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (M.S.A.).
- Le régime social des indépendants: Il couvre les artisans, commerçants, industriels et professions libérales. Il est géré par différents organismes, notamment la Caisse nationale d'Assurance maladie des professions indépendantes.
- ▶ Les autres régimes dits « spéciaux » : Régimes : des marins et inscrits maritimes (ENIM) ; des Mines ; de la SNCF ; de la RATP ; d'EDF. GDF ; de la Banque de France ; de l'Assemblée nationale ; du Sénat ; des clercs et employés de notaire ; des ministres du culte ; etc..

Gâchis financiers et dégâts collatéraux

J'utilise le terme « collatéraux » parce que ça fait mode, plus exactement ça fait in. Et puis cela m'évite d'avoir recours au cliché éculé de l'iceberg. Bien que, finalement, la parabole de l'iceberg soit très idoine. Mais bon, faut vivre avec son époque, non!

En 2004, les accidents du travail et maladies professionnelles, relevant de la seule Caisse Nationale d'Assurance Maladie – Travailleurs salariés (CNAM-TS), ont entraîné¹⁷:

- Le versement de 6 719 millions d'euros aux victimes 18;
- La perte d'environ 48 millions de journées de travail (ce qui équivaut à la ferme-

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fr/enjeux/prevention_enjeux_1.php

^{17 «} Les enjeux de la prévention pour l'entreprise. »

¹⁸ Il s'agit des prestations en nature (soins de santé pour AT avec ou sans arrêt), des prestations en espèces (indemnités journalières pour les AT avec arrêt), des indemnités en capital pour les Incapacités Permanentes (I.P.) < 10%, des capitaux des rentes pour les I.P. <=10%, et des capitaux représentatifs des accidents mortels.

ture d'une entreprise de plus de 130 000 salariés, pendant 1 an).

Pas mal, non! Et encore, il ne s'agit là, que de 83 % de la totalité! Toutefois, il faut préciser que cela ne concerne pas les AT et MP survenus au cours d'une année. Il s'agit du montant des cotisations annuelles, réclamées par la CNAMTS, aux entreprises, pour recouvrir les frais en cours. Les dégâts concernés s'étalent sur plusieurs années, trois, en principe. En effet, tous les dégâts du travail ne sont pas soldés en une seule année. Il y a donc, des reports d'une année sur l'autre. Mais attention, cela ne veut pas dire qu'il s'agit du coût des accidents survenus pendant trois ans! Mais du coût, au cours d'un exercice N, des AT et MP survenus lors des exercices N-1, N-2, N-3. Autrement dit, les coûts des AT et MP survenus lors de l'année en cours, seront répartis sur trois ans.

Et encore, il ne s'agit là que de ce qu'on appelle : les coûts directs. C'est-à-dire, l'intégralité du coût des accidents du travail et des maladies professionnelles qui est supportée, par les entreprises, via les cotisations de sécurité sociale. Pour avoir les coûts réels, qui incombent à l'entreprise, il faut y ajouter les coûts « collatéraux », entre autres :

- Le temps passé pour secourir la victime.
- Le temps passé pour les formalités (enquêtes, déclarations, aspects juridiques, etc.).
- La perturbation et la réorganisation du personnel avec baisse de la productivité et de la qualité voire grève de protestation et/ou de soutien.
- Le recours à du personnel d'appoint, pour remplacer les accidentés.
- > La casse de matériels.
- Les délais de production allongés, voire l'arrêt de la production.
- La dégradation de l'image de l'entreprise.
- ➤ Etc..

Toutes les études consacrées à cet aspect financier, s'accordent pour reconnaître que les coûts réels représentent entre trois et quatre fois les coûts directs, suivant les circonstances de l'accident et des corps de métier concernés. Ne peut-on faire sérieusement l'hypothèse qu'une meilleure connaissance des coûts réels, pourrait amener les gestionnaires à réaliser, chiffres à l'appui, que ces dégâts coûtent encore plus cher qu'ils ne le croient ? Ce qui les inciterait peut-être, à rechercher comment réduire ces gâchis, en investissant et surtout, en s'investissant, dans la prévention.

Et encore, encore, il ne s'agit là que des AT déclarés et des MP reconnues. C'est-à-dire que si l'on veut mesurer le coût total des dégâts du travail supporté par la nation, il faut ajouter, à ce coût – déjà bien corsé – toutes les maladies ayant une origine professionnelle mais non reconnues par la Sécurité sociale, et tout les AT non déclarés. Ce coût est supporté par le régime général de la Sécurité sociale, c'est-à-dire, par : Les salariés, les entreprises et les contribuables via la CSG. C'est-à-dire : par nous! En effet, les cotisations dites « patronales » ne sont qu'un salaire différé, un salaire social, qui sera répercuté sur les prix. Je n'ai jamais très bien compris ce qu'il y avait de « patronal » dans ces cotisations. À part le fait que ce soit l'employeur qui est chargé de les verser. La belle affaire!

Ces transferts de charge, d'une caisse SS à l'autre, creuse d'autant le fameux « trou abyssal » du régime général qu'on ne sait comment combler. Imaginons ce que permettrait d'économiser nationalement, par une prévention mieux appliquée et surtout

Comment justifier, honnêtement, un tel écart ?

Par exemple, les chiffres officiels, en 2002, signalaient 100 décès de cancers professionnels reconnus liés à l'amiante. D'autres sources enregistraient 2.500 décès dus à ces cancers, professionnels ou non. Par ailleurs, le rapport du Sénat, sur ce sujet, reconnaît que 90% de ces cancers sont d'origine professionnelle. Cf. : http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/indemnisation amiante/indemnisation.pdf.

plus efficace, ne serait-ce qu'une amélioration de 10 % de ces sommes faramineuses ! Et surtout, ce qu'on pourrait en faire ! Et nous ne sommes toujours que sur le plan financier de ses dégâts !

Ça vaut le coup d'essayer, non! Certains y pensent! Mais à leurs façons. C'est-à-dire en essayant de tricher. La preuve ci-dessous.

La non-déclaration des AT et MP

Le Journal l'Humanité, du 11 août 2005, sous la signature de Yves HOUSSON²⁰, commentait un rapport d'une commission officielle, non publié, remis au ministre de la Sécurité sociale, mais dont ce journal avait pu se procurer un exemplaire. Selon ce document, désormais chaque année depuis 1996, le Parlement impose à la branche ATMP, un reversement, à la branche maladie, au titre des maladies et accidents non déclarés. Son montant est fixé sur la base du rapport d'une commission, nommée par le gouvernement, présidée par un magistrat de la Cour des comptes et chargée de faire le point régulièrement, sur l'évolution du problème. « Il semble qu'au minimum un cas de cancer professionnel sur deux, chez les hommes, ne soit pas reconnu. » Au lieu des 1 466 cas admis en 2002, cette affection aurait ainsi fait entre « 3 400 et 6 800 » victimes, parmi les assurés du régime général. Beaucoup plus même, si l'on prend en compte l'ensemble des cancérogènes avérés en milieu de travail, et non seulement ceux qui sont répertoriés dans les tableaux de la branche AT-MP: Un cancer professionnel sur sept seulement, serait reconnu.

Sous-déclaration massive également (50 %) pour les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)²¹. S'agissant des troubles psychosociaux, totalement absents des affections du travail reconnues, le rapport fait état d'une étude chiffrant entre 220 500 et 335 000, le nombre de personnes touchées par une pathologie (maladie cardio-vasculaire, dépression, TMS...) « liée au stress professionnel. » La non-prise en compte de ce problème a, avertit le rapport, « des incidences graves » : Elle « favorise les insuffisances de diagnostic sur les origines des troubles psychiques, par là même, l'inadaptation des soins, la surconsommation de psychotropes et, in fine, la chronicisation de la maladie ». Selon l'estimation de l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire), il y aurait de 5 % à 10 % de cancers d'origine professionnelle, sur un total annuel de 280 000 cancers. Soit de 14 000 à 28 000 cas, au lieu des quelque 1 500 reconnus. Le coût moyen du traitement de cette pathologie est de 250 000 euros. Ça fait réfléchir, non !

Dans la même veine mais dans un autre journal, sur le site Internet de Libération, du 15 janvier 2007, dans un article signé : F. PONS, nous lisons²² :

« Pour faire baisser les statistiques des accidents et des maladies professionnelles, d'ici à 2009, Gérard LARCHER, le ministre délégué à l'Emploi, a présenté, en février 2005, son plan santé au travail (PST). [...] Le plus préoccupant, aux yeux des syndicats, réside

http://www.humanite.presse.fr/popup_print.php3?id_article=811788

 $^{^{20}}$ « Ces maladies du travail qu'on ne veut pas voir ! »

²¹ Malgré ce, les TMS représentent les trois quarts des maladies professionnelles reconnues et leur nombre augmente de 20% par an. Pour la seule année 2005, les 31 000 TMS indemnisés, ont coûté 6,5 millions de journées de travail et 650 millions € de coût direct pour les entreprises, selon la CNAM. Sans compter les souffrances et les handicaps endurés. Sur le plan Européen, une étude comparative sur les TMS dans différents pays de l'UE, réalisée par L'Observatoire des conditions de travail (fondation de Dublin) concluait que 24% des salariés en Europe souffrent de maux de dos et 22% de douleurs musculaires. Revue Santé & travail, N°61, janvier/février 2008, p.11.

²² Cf.: « Des boulots qui veulent notre peau. » http://www.liberation.fr/vous/emploi/228603.FR.php

dans la «sous-déclaration»²³ des accidents professionnels par les employeurs. Accusant les caisses régionales d'assurance maladie de se livrer à ce petit jeu, la CFDT estime que «tout est fait par les patrons, pour que les accidents du travail ne soient pas déclarés. C'est un véritable parcours du combattant, pour le salarié, pour les faire reconnaître, alors que leur nombre et leur taux de gravité augmentent. » Même son de cloche à la CGT: «La baisse des accidents du travail déclarés vient de la pression directe sur les salariés, mais aussi de la stratégie de contestation systématique, par les employeurs, des accidents déclarés aux caisses d'assurance maladie. » En tout cas, après avoir atteint l'équilibre en 2006, la branche « accidents du travail » du budget de la Sécu, devrait terminer cette année avec un excédent de 100 millions d'euros. »

Et pour cause! Concernant seulement l'amiante, Maître TEISSONNIÈRE, avocat des victimes de l'amiante, déclarait, lors de son audition par la commission d'enquête de l'Assemblé nationale²⁴, consacrée au drame de l'amiante – que cette commission qualifiait de « crime sociétal » : «... Nous sommes le pays dans lequel la catastrophe de l'amiante a coûté le moins cher à ses responsables, la sécurité sociale ayant finalement servi d'amortisseur. »

Ajoutons, pour enfoncer un peu plus le clou, s'il en est besoin, qu'en mars 2003, le rapport IMBERTON de l'INVS : « santé et travail »²⁵, estimait que :

- > 5 à 10 % des cancers, soit environ 20 000 par an, seraient d'origine professionnelle (comme déjà dit, ci-dessus);
- Au moins un million de salariés est exposé à des substances reconnues cancérogènes, quatre millions, à d'autres toxiques variés et non encore évalués, pour leurs risques;
- ➤ La sous-déclaration et la sous-estimation de ces cas, seraient énormes. Par exemple, sur environ mille nouveaux cas annuels de cancers de la vessie d'origine professionnelle possible, seulement seize (moins de 2 %) seront reconnus.

Par ailleurs, ce rapport confirme que la mortalité ouvrière prématurée entre 25 et 54 ans, est trois fois plus élevée que chez les cadres, mais une infime partie de ces décès pourtant, est reconnue conséquence du travail.

Quelques éléments significatifs et explicatifs de ce gâchis.

Voici quelques matières à réflexion qui apportent de l'eau à notre moulin et qui renforcent l'idée que la prévention est plus un investissement qu'un coût.

Coûts moyens « directs » supportés par les entreprises, en 2004.

Source de données: CRAM Rhône-Alpes, Prévention des Risques Professionnels

Coût moyen d'un accident du travail reconnu :

➤ AT avec arrêt: 3 760 €

➤ AT avec incapacité Permanente : 42 000 €

http://perso.orange.fr/la.maison.empoisonnee/grs.seize.cancer.pdf

²³ Selon la Cour des comptes, ce phénomène pèse entre 350 et 368 millions d'euros, sur l'assurance maladie. La branche ATMP reverse d'ailleurs chaque année, un forfait de plus de 150 millions d'euros, à la CNAM, afin de compenser les sommes versées au titre de la maladie, à des salariés qui sont, en réalité, victimes de maladies professionnelles. http://www.cfdt.fr/actualite/vie_au_travail/sante_au_travail/archives/sante au travail 0004.htm

[«]Rapport fait au nom de la mission d'information sur les risques et les conséquences de l'exposition à l'amiante »: http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i2884-ti.asp#p911_84099

^{25 «} Société cancérigène : fatalité ou enjeux politiques ? »

➤ AT mortel: 704 200 €

Au total, en 2004, la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM-TS) a indemnisé **1,4 millions accidents du travail**. Parmi ces accidents près de 700 000 ont donné lieu à un arrêt de travail et 626 furent mortels, auxquels il convient d'ajouter les 607 AT mortels de trajets/déplacements (en 2004) Et encore, on ne parle pas des suicides réussis ou non. Nous le verrons plus loin.

Nota : Rappelons que pour connaître les coûts réels, il faut multiplier ces sommes par 3 ou 4.

Le risque routier.

Les accidents mortels du travail de la circulation ont lieu lors de l'utilisation de véhicules très divers (voitures, camions, engins de travail, avions,...), soit en trajet-travail soit à l'occasion du travail. En 2005²⁶, 28,5 % des accidents mortels du travail se sont produits sur la route (134 AT mortels). Si l'on ajoute les 389 AT mortels trajet/travail, ce pourcentage atteint 57 % du total des AT mortels du travail. Ce risque du travail routier, souvent sous-estimé, voire ignoré, est un risque qui s'apparente, à tort, dans la perception courante, à la sphère du privé et non à celle du travail. Il est, la plupart du temps, perçu comme relevant de la fatalité ou de la maladresse et de la négligence du conducteur. Or, il est un risque professionnel, au même titre que les autres, pour lesquels, les conditions de travail pèsent pour beaucoup (organisation des déplacements, état des véhicules, fatigue, urgence, retards, stress, téléphone portable, etc.). Le risque du travail routier, véritable enjeu économique, social et humain, est un révélateur efficace des dysfonctionnements de l'entreprise, qui induit des coûts directs et indirects. Selon INRS, le traitement de ce risque dans l'entreprise passe par la déclinaison de quatre managements: management des déplacements, des véhicules, des communications mobiles (téléphones portables) et enfin celui des compétences. (Voir : « Les risques routiers en mission » un guide de l'INRS.)

Récapitulons: En 2005, 76 860 **accidents routiers du travail** recensés, au sein du seul régime général de la Sécurité sociale, ont donné lieu à un arrêt de travail et **523 furent mortels.**

Coût moyen d'une maladie professionnelle reconnue :

➤ Affections dues à l'amiante : 257 700 €

> Surdité professionnelle : 121 000 €

➤ Troubles Musculo-squelettiques: 33 480 €

➤ Tous tableaux confondus: 57 700 €

L'amiante : ce crime sociétal.

Le coût d'une MP due à l'amiante est donc, pratiquement 8 fois celui d'un TMS.

Cette fibre minérale est un puissant cancérogène qui est déjà responsable de 35 000 décès, survenus entre 1965 et 1995, en France, et qui tuera 60 000 à 100 000 personnes dans les 25 ans à venir, d'après le rapport du Sénat, du 26 octobre 2005. Rappelons que ce rapport soutien que 90 % de ces cancers sont d'origine professionnelle.

Rien qu'en Europe de l'Ouest, les experts de l'U E ont calculé que les cancers causés par l'amiante, seront à l'origine d'environ 500 000 décès, au cours des trente premières années du XXI è siècle.

 $^{^{\}mathbf{26}}$ « Le risque routier en entreprise » Réalité et prévention ; N° 15, décembre 2006.

Dans le monde, selon *Le Monde Informatique* du 22/05/07, environ 125 millions de personnes sont exposés à l'amiante professionnellement et 90 000 en meurent, chaque année.

L'amiante est interdit depuis seulement 1997, en France. Mais il en reste des millions de tonnes disséminées dans les usines, les écoles, les universités (Jussieu) les immeubles (la tour Montparnasse, entre autres) et même sur le Clemenceau que l'on n'a pas réussi à envoyer empoisonner les Indous. Des maladies souvent graves frapperont longtemps encore ceux qui ont respiré et respireront ces fibres assassines.

Le coût annuel de l'indemnisation de l'ensemble des pathologies liées à l'amiante (hors dispositif de cessation anticipée d'activité) serait compris entre 584 millions et 1,1 milliard d'euros, **par an**, en moyenne et le coût total sur vingt ans, compris entre 11,7 et 22 milliards d'euros. L'essentiel de l'écart entre les hypothèses basse et haute s'explique par les écarts dans les prévisions épidémiologiques qui sont particulièrement importantes pour les cancers broncho-pulmonaires.

Mais il n'y a pas que l'amiante comme danger cancérogène. En 2003, en France, 2 370 000 personnes, soit 13,5 % des salariés sont exposés à des produits cancérogènes. Le nombre de cancers de la vessie imputables annuellement à une exposition professionnelle, chez les hommes, est estimé à plusieurs centaines (600 à 1 000). Et là encore, les estimations obtenues montrent toujours une nette sous indemnisation des cancers d'origine professionnelle.

Le stress : ce mal moderne.

En France, 3 salariés sur 4 disent souffrir de stress sur leur lieu de travail; et parmi ceuxci, en 2000: «... sur une population active de 23,53 millions de personnes, 220 500 à 335 000 personnes (1 % à 1,4 %) sont touchées par une pathologie liée au stress professionnel. Selon les hypothèses posées (basses ou hautes), le coût social du stress au travail est compris entre 830 et 1 656 millions d'euros, ce qui équivaut à 10 à 20 % des dépenses de la branche Accidents du travail/Maladies professionnelles, de la Sécurité sociale. »27

Les cadres sont particulièrement touchés ; 80 % d'entre eux travaillent plus de 9 heures par jour et 50 % plus de 10 heures par jour ; 75 % travaillent sur objectifs et un sur deux déclare ne pas l'atteindre ; Trois cadres sur quatre souffrent de troubles du sommeil liés à leur travail.

« En France, le stress coûte aux entreprises 10 fois plus cher que les grèves. En Europe, le stress au travail coûte, au moins, 20 milliards d'euros par an. » ²⁸

Et ce n'est pas tout!

Notons, enfin et pour information que d'autres calamités dont les origines professionnelles sont souvent majoritaires ou tout au moins très rarement étrangères, telles que les surdités (5 millions de sourds, en France) et la broncho-pneumopathie chronique obstructive ou BPCO qui frappe entre 5 et 10 % de la population adulte des pays industrialisés. En France, le nombre de malades se situe entre 2,5 et 4,5 millions de personnes, mais le diagnostic n'est connu que chez 1/3 environ de ces malades. Pourtant, le nombre de décès par BPCO, dans l'hexagone, excède largement celui des accidents de la route : 16 000 par an. Et le nombre de personnes souffrant d'une insuffisance respiratoire chronique, responsable d'un handicap majeur et nécessitant de recevoir de

²⁷ « Le stress au travail. » http://www.inrs.fr/htm/le_stress_au_travail_1.html#ancre3

²⁸ « Le stress au travail est une réalité concrète et coûteuse » ; http://www.e-cityzen.com/stress-travail/

l'oxygène en permanence au domicile, s'élève à 60 000.29 N'oublions pas les pesticides et les menaces qu'ils font peser, entre autres, sur les agriculteurs. Des études scientifiques font, aujourd'hui, clairement le lien entre l'exposition à des produits phytosanitaires et certaines maladies (cancers, des affections neurodégénératives, des troubles neurocomportementaux ou altération des fonctionnements cognitifs, des effets sur la fertilité ou de malformations génitales, etc.) « On sait ainsi que si la mortalité par cancer des agriculteurs est globalement inférieure à celle de la population générale, elle est supérieure pour certains cancers: prostate, cerveau, sang, peau, lèvres, estomac. [...] Il y a 2,2 fois plus de risque de développer une tumeur cérébrale pour les personnes les plus exposées aux pesticides. »30

Et encore, en France, nous ne sommes pas les plus mal lotis, paraît-il. La situation mondiale, concernant ces dégâts du travail s'apparente à une pandémie, peut-être pire que le sida.

La situation dans le monde

Sur le plan mondial, la situation, dans ce domaine, est des plus préoccupantes. Pour une population active de 2,7 milliards de travailleurs, **il y aurait d'avoué et par an³¹ :**

- > Accidents du travail : 270 millions (10 %).
- Maladies professionnelles: 160 millions (dont 10 rien que pour l'UE).
- Décès : 2,2 millions dont 1,7 million de maladies professionnelles.
- Coût annuel: 1 250 milliards de \$, soit 4 % du PIB mondial.

Des chiffres ci-dessus, nous constatons que :

- ➤ Le risque de maladie professionnelle serait aujourd'hui, le plus grand danger mortel auquel seraient exposés les travailleurs, sur leur lieu de travail (1,7 million de décès par an, sur un total de 2,2 millions de décès de travailleurs.) Ce qui donne un rapport de quatre décès causés par une maladie professionnelle, pour un décès causé par un accident. Ces 160 millions de nouveaux cas annuels, avoués, de maladies liées au travail, dans le monde, sont, notamment : des maladies respiratoires et cardio-vasculaires, des cancers, des atteintes auditives, des atteintes ostéo-articulaires et musculaires, des troubles de la reproduction et des maladies mentales et neurologiques.
- ➤ Le coût des maladies et traumatismes professionnels est énorme. 4 % du PIB mondial.

Pour le BIT (Bureau international du travail) et l'OMS (Office mondial de la santé), les éléments dont on dispose montrent, également, qu'un peu partout dans le monde, des centaines de millions de personnes travaillent dans des conditions d'insécurité qui conduisent à des problèmes de santé. Selon Pierre-Yves GEOFFARD, Directeur de recherche au CNRS: « Pour ce qui est des risques professionnels, l'ensemble de leurs coûts, directs et indirects, représenterait de l'ordre de 3 % du PIB, dans de nombreux pays (Beatson et Coleman, 1997: Leigh, 1996). Cette évaluation tient compte des pertes de production et des dépenses de soins; mais ils doivent également intégrer les coûts, pour les travailleurs victimes de risques professionnels, des années de vie per-

 $^{{\}color{red}^{29}}~\underline{\text{http://www.doctissimo.fr/html/dossiers/bronchite/sa_7216_bpco_journee_mondiale.htm}$

³⁰ Santé & Travail; N°59; juillet 2007; p.6.

³¹ http://www.quid.fr/2007/Travail/Accidents Du Travail/1

dues ou passées en mauvaise santé³². »

Pour information, en 1992, les coûts directs et indirects, associés aux traumatismes et maladies liés au travail, aux États-Unis d'Amérique, ont été estimés au total à : US \$ 171 milliards, c'est-à-dire, plus que ceux du SIDA et autant que ceux du cancer et des cardiopathies. En 1994, on a estimé le coût global, pour l'économie britannique, de tous les accidents du travail et problèmes de santé liés à l'activité professionnelle, entre 6 et 12 milliards de livres sterling.³³

Et depuis, cela ne s'est pas amélioré, au contraire. Peut-on continuer encore longtemps, dans cette voie ? Si oui, jusqu'où ?

Conclusions sur cet aspect financier

Si après tous ces exemples, tous ces chiffres (un peu trop, peut-être! Mais qu'est-ce qu'il ne faut pas faire pour essayer de vous convaincre!) vous n'êtes toujours pas convaincus de l'immense gâchis financier que les dégâts du travail représentent, tant pour la nation que pour l'entreprise, il est inutile d'insister. On n'y arrivera pas! Mission impossible! Cependant, après une telle énumération, si on a une vision plus réaliste sur ce fléau, des questions méritent d'être posées.

- Pourquoi dérouter une partie des coûts des dégâts du travail, logiquement à la charge des entreprises, vers le régime général ? Bonjour le « trou »! Ne serait-il pas préférable et plus socialement compréhensible – si on le voulait bien – de développer, enfin, sérieusement la prévention, pour réduire ces coûts et ces gâchis tant financiers qu'humains ? Pourquoi ne le fait-on pas ? Quels sont les arguments invoqués ? Financiers, peut-être ? Mais pour qui ? D'autant que, cette déresponsabilisation financière du patronat, ne le motive pas du tout, en faveur d'un effort de prévention. Au contraire! Alors que l'inverse, y contribuerait certainement. Les drames humains et sociaux qui en découlent, seraient-ils négligeables, aux yeux de nos décideurs ?

- Dans le système économique actuel, peut-on espérer que les dirigeants d'entreprise puissent avoir une vision éclairée et citoyenne du rôle et de la fonction d'une entreprise ? Peuvent-ils comprendre et admettre que leur entreprise n'est pas une île déserte, isolée de son environnement; qu'au contraire, elle ne peut qu'être dépendante du contexte économique environnant. Et qu'être un bon gestionnaire, cela consiste à se préoccuper, aussi, des répercussions de sa gestion, sur l'économie nationale et la paix sociale, d'avoir un minimum de souci du bien commun ? Confronter comme ils le sont, à la logique et à la concurrence capitalistes (appelons un chat, un chat!) Peuvent-ils agir différemment ? Si la réponse est non, alors quitte à consterner un peu plus, les tenants d'un libéralisme partisan « du moins d'État possible », c'est aux instances étatiques, aux syndicats (patronaux et ouvriers) et à la société civile de s'en charger ?

- Pourrait-on, enfin, clouer le bec avec suffisamment de persuasion, à tous ceux qui, fidèles à l'apostrophe coluchienne : « chacun sa merde!», se posent encore la question, déjà citée ci-dessus : « Il faut choisir : Soit être performant et concurrentiel ou bien faire de la prévention!» ? Pourtant, tant que les responsables d'entreprise se poseront ce genre de question, ils se persuaderont, concurrence oblige mais aussi leur confort idéologique et culturel, que le meilleur choix pour l'avenir de l'entreprise,

³² Pierre-Yves GEOFFARD : Théorie économique et prévention des risques professionnels ; Approches économiques de la prévention des risques professionnels ; Colloque DARES – ANACT du 2 décembre 2005 – Paris.

^{33 «} Le nombre des accidents du travail et des maladies professionnelles continue d'augmenter » http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2005/pr18/fr/index.html

c'est : « Être performant et concurrentiel. »

Comme l'on fait, entre autres, les dirigeants d'AZF. C.Q.F.D.!

- Comment faire admettre que les coûts engendrés par les dispositifs préventifs et leur fonctionnement relèvent plus d'un investissement que d'une dépense supplémentaire ? Il est évident que la santé et la sécurité « ont un coût. » Mais, c'est vrai dans les deux sens : un coût en tant que prévention mais aussi en tant que réparation. La difficulté de faire admettre cela, à certains décideurs, provient du fait que les dépenses, en tant que prévention, sont certaines, connues et chiffrables, alors que celles de la réparation sont aléatoires et inappréciables, a priori, comme a posteriori d'ailleurs. En effet, ces dernières sont des économies, des dépenses évitées, et comment les estimer et les faire apparaître dans un bilan comptable ? Comment connaître ce que les systèmes préventifs, techniques et organisationnels, mis en place, ont évité comme dépenses et soucis ? Comment estimer les dégâts évités ? Il y a toujours la possibilité de comparer les résultats d'une année sur l'autre pour constater les progrès. C'est toujours ça! Mais ce n'est ni suffisant ni assurés. Prenons des exemples : Si sur le téléphérique du Pic de Bure, on avait étudié et réalisé un second système de sécurité pour remplacer celui enlevé et évité ainsi cette hécatombe, qui aurait pu, à l'heure des bilans, faire falloir cette économie, pour contrebalancer les frais de recherche et de réalisation du deuxième frein ? Et on peut tenir le même raisonnement avec toutes les autres catastrophes connues et pas seulement avec ce qui a un caractère catastrophique. Il y a donc quelque chose de l'ordre du pari, dans ce type de décision et dans un sens comme dans l'autre. Il faut bien reconnaître que la tendance actuelle, compte tenu des situations financières rencontrées par la plupart des entreprises, mais aussi souvent du fait de la culture et de la formation de certains décideurs, il paraît plus raisonnable de faire le pari des économies assurées que des non-dépenses hypothétiques. Et pourtant!

L'aspect social et humain des dégâts du travail

Il est bien évident que cet aspect apparaît, traverse et transpire par tous les pores du paragraphe précédent. Faut-il vraiment le développer ? Comment pourrait-on admettre que tous ces gâchis financiers n'entraînent pas des gâchis, des drames, des malheurs, dans les corps et dans les vies de toutes leurs victimes et de leur entourage ? Derrière toutes ces statistiques froides et impersonnelles, derrière tous ces chiffres alignés, il n'y a pas que de la comptabilité; il y a des êtres humains, des familles, des communautés parentèles et amicales. Et personne ne peut rester indifférent! Et d'ailleurs, personne n'en reste indifférent.

Nonobstant ce qui précède, je souhaite tout de même aborder deux thèmes qui se rapportent à cet aspect social et humain et qui illustre bien les répercussions sociales de ce fléau économico-social :

- Les suicides liés au travail;
- Les impacts émotionnels que soulèvent les dégâts du travail.

Les suicides liés au travail

La bataille pour l'emploi.

À la télévision, France 3 a diffusé, en novembre 2005, un téléfilm de Maurice FAILLEVIC, intitulé: « Jusqu'au bout » inspiré du conflit salarial Cellatex. Ce téléfilm, a été réalisé à partir du livre: « Cellatex, quand l'acide a coulé. » (Éditions Syllepses), 2001), qui est le récit de cette grève, écrit par le secrétaire, à l'époque, du syndicat CGT du textile,

Christian LAROSE, un des principaux participants. Tourné sur place avec des anciens protagonistes du conflit comme acteurs, ce téléfilm, selon de nombreux témoignages, retrace très bien la réalité de ce qu'ont vraiment vécu ces salariés.

En quoi ce conflit peut-il motiver un téléfilm ? En juillet 2000, les 153 salariés de la Cellatex, une filature de rayonne, dans le quartier de la Soie, à Givet (Ardennes), viennent d'apprendre la liquidation judiciaire de leur entreprise et que leur dernier patron a « filé » sans laisser d'adresse. En désespoir, ils sonnent le tocsin, menacent de faire sauter leur usine classée Seveso et de déverser de l'acide dans la Meuse. Ils alertent les pouvoirs publics et l'opinion pour tenter de toucher, au moins, des compensations financières, assurés qu'ils sont, pour la plupart, de ne pas pouvoir retrouver un emploi dans cette région ardennaise particulièrement déshéritée. Pour attirer l'attention et comme ils ont compris comment fonctionnent les médias, ils n'hésitent pas à menacer d'utiliser le stock de 46 tonnes de sulfure de carbone, hautement détonnant, qui se trouvent dans l'usine. 900 personnes (leurs parents, leurs voisins et amis) ont été évacuées, en raison des menaces d'explosion qui pesaient sur le site de Cellatex. Ainsi, durant plusieurs semaines d'été, en plein Tour de France, ils font la une des JT, à l'heure des retours de plage. L'impact médiatique fut payant. Ils eurent une bonne part de leurs revendications de satisfaites. Cependant, ce conflit salarial qui dura quatre années, fut très dur ; il laissa des traces profondes chez tous les protagonistes : couples et familles disloqués, des relations de voisinage et d'amitiés mises à mal ; son bilan humain, audelà des compensations salariales obtenues, fut dramatique: Une quarantaine de tentatives de suicide, sans même parler des dépressions nerveuses, des conduites alcooliques verbalisées, des rixes et le suicide d'une jeune femme.

Conflits sociaux et relations au travail sont souvent cités comme facteurs de risque de la crise suicidaire. À tous les échelons, le stress fait des dégâts. La privation d'emploi, devenue monnaie courante, plonge l'individu dans le désarroi, l'isolement, tandis qu'elle lui ôte toute chance de surmonter cette épreuve, faute d'une reconversion programmée. Toxicomanies, alcoolisme, accès de violence, tentatives de suicide, signent alors la souffrance de ces individus dépossédés, humiliés qui après avoir perdu le contrôle de leur situation, perdent celui de leurs nerfs et trop souvent, de leur vie.

Les suicides en France

Un ouvrier du site du constructeur automobile PSA de Mulhouse (Haut-Rhin) s'est pendu, le lundi 16 juillet 2007, portant à cinq le nombre de suicides de salariés de cette usine (dont deux à l'intérieur) et à six au total, depuis début 2007, dans le groupe PSA. Renault a également connu une série noire avec cinq tentatives de suicide, en l'espace de cinq mois, sur le site du technocentre de Guyancourt (Yvelines). À l'arsenal de Toulon, une étude a été commandée, à un cabinet spécialisé, à la suite d'un suicide et d'une tentative, qui ne seraient pas totalement étrangers du passage au privé, de cette entreprise nationalisée, avec un management plus dur. À la centrale nucléaire de Chinon, le suicide d'un quatrième agent de l'EDF, en moins de trois ans, suscite des interrogations. Pourquoi et comment en arrive-t-on à de tels extrêmes, à tant de colère, à tant de désespoir ?

« Bernard avait perdu son emploi et passait ses journées dehors. Son chômage, il n'avait pas été capable d'en parler à ses enfants. "Trop douloureux", disait-il. Lorsque ses beaux-parents ont commencé à aider financièrement sa femme, ce fut le moment de crise. Une seule idée devenait envahissante : celle de se suicider. Bernard est venu consulter au Centre Popincourt, à Paris. "D'avoir pu dire les choses lui a permis ensuite d'en parler à sa famille", raconte Vincent LAPIERRE, l'un des psychologues de ce centre thérapeutique spécialisé dans la lutte contre l'isolement et la prévention du suicide.

Des hommes et des femmes, cassés par le chômage, cette structure en reçoit régulièrement depuis la mise en place d'un partenariat avec l'ANPE. "Les conseillers de l'agence nous adressent des personnes en recherche d'emploi lorsqu'ils ont le sentiment qu'elles vont très mal", explique M. LAPIERRE. Elles sont suivies pendant six mois. Selon les derniers chiffres de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), 10 798 personnes se sont tuées, en France, en 2004 (dont 6 248 âgées de 30 à 59 ans) et plus de 150 000 ont tenté de le faire. Si le suicide a diminué de 36 % depuis 1993, chez les 15-24 ans et de 18 % chez les plus de 60 ans, il continue d'augmenter parmi les 30-59 ans (+ 6 % depuis 2001) et touche surtout les hommes. »³⁴

Et encore, tous les suicides, pour de nombreuses et diverses raisons, ne sont pas répertoriés en tant que tel. Les études sur ce sujet s'accordent pour dire que ce nombre est sous-estimé de 20%. En effet, le suicide reste un sujet tabou, la condamnation des Églises, les problèmes d'assurances, et aussi le souci de ménager la douleur de l'entourage, peuvent en partie expliquer cette sous-estimation. D'autre part, cette sous-estimation peut également provenir parfois d'un manque d'information sur les décès examinés par les Instituts médico-légaux. Malgré ce, depuis près de 15 ans, il y a plus de décès par suicide avoué que par accident de la circulation.

On recense donc, 150 000 tentatives de suicide, en moyenne par an. Il s'agit là, également, d'une estimation minimale, dans la mesure où les tentatives de suicide ne sont pas systématiquement recensées et où un certain nombre d'entre elles ne fait pas l'objet d'une hospitalisation. 80 % d'entre elles, se font par intoxication médicamenteuse, mais on retrouve aussi des moyens violents et radicaux : pendaison, arme à feu, saut depuis un lieu élevé, passage sous un train, etc..

Selon l'INED³⁵, il n'y a pas de lien de cause à effet, vraiment établi, entre la plupart des suicides et/ou tentatives et les conditions de travail et/ou de non-travail (chômage, licenciements, mise à pied, etc.). Cependant, certaines études ont établi qu'à chaque fois que le taux de chômage augmente de 1 %, on constate une hausse des suicides de 4 à 5 % (source AES). Certaines victimes de licenciement, plus attachées parfois à leurs collègues de travail qu'à leur famille, réagissent par la colère : détresse psychique, violence, acte de vandalisme, incendie provoqué, séquestration, tendance suicidaire, ponctuent alors leur descente aux enfers, dominée par l'absence de toute perspective possible. Face à un avenir professionnel assombri, la famille et le couple ne peuvent pas toujours jouer leur fonction de rempart. Le suicide devient alors l'ultime étape d'une spirale de la dégradation, de la dépréciation et de la dépersonnalisation.

Parmi les facteurs déclenchant des suicides liés au travail, Dominique Huez³⁶ note : « La surcharge du travail, quand elle casse les stratégies de coopération antérieures, isole les salariés, les empêche de développer un travail de qualité. S'ils ne peuvent se désengager, les salariés perdent la capacité de se préserver et vont être envahis par la peur de commettre une faute voire de perdre leur emploi. Acculés à continuer malgré tout, ils peuvent être amenés à devoir travailler d'une façon qu'ils réprouvent. La honte qu'ils en ressentent va alors les ronger.

Autre facteur, les stratégies de management qui construisent, à marche forcée, une politique de l'excellence, à coups d'indicateurs qualité déconnectés du travail réel. Ajoutez à cela, l'évaluation individuelle des performances qui culpabilise à l'extrême

³⁴ « Le suicide des 30-59 ans augmente. » <u>http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3226,36-864180,0.html</u>

^{35 «} Le suicide au travail » http://emploi.france5.fr/emploi/droit-travail/sante/10152727-fr.php

³⁶ D. Huez, médecin du travail : « *Suicide : le rôle d'alerte du médecin du travail*. » Santé & travail, N° 58, avril 2007.

et atteint profondément l'estime de soi. Au lieu de la reconnaissance symbolique de la contribution à l'œuvre collective, dont chaque salarié a besoin, il y a, au contraire, le risque d'apparaître comme le maillon faible de l'entreprise. Isolé, on se sent comptable et coupable de cela. Enfin, dans certains cas extrêmes, il y a aussi une véritable maltraitance managériale, pensée pour faire basculer dans la maladie, des gens que l'entreprise juge ''de trop''. »

Suicides et travail et suicides au travail.

Lorsqu'on analyse un suicide ou une tentative, on ne rencontre donc pas que des facteurs liés aux conditions de travail. Mais aussi : Deuil, surendettement, divorce, détérioration de l'environnement familial, maladie, nature de l'orientation sexuelle (homophobie), solitude, tendances suicidaires héréditaires, etc.. Cependant, la vie au travail et les situations de chômage, ne sont jamais totalement étrangères à l'aggravation de ces facteurs. «On perçoit bien que : humiliations plus impuissance plus manque de perspective plus absence de dialogue et d'interlocuteur, le tout sur fond de manque de qualification : ce cumul fabrique un cocktail détonant. »37 Tous ces facteurs de vie privée et de travail, s'entremêlent, se nourrissent et s'aggravent mutuellement. Nous retrouvons là, la métaphore de l'œuf et de la poule. Comment discerner qui est à l'origine ?

Par ailleurs, on constate que 300 à 400 salariés se suicident, en France, chaque année, sur leur lieu de travail³⁸. Impossible, dans ces cas-là, de ne pas faire le rapprochement entre souffrance et situation professionnelle. Le suicide dans l'enceinte de l'entreprise est, pour Christophe DEJOURS – psychiatre et directeur du Laboratoire de psychologie du travail et de l'action, au CNAM Paris – l'ultime témoignage de la souffrance au travail. Un fléau émergeant et des plus préoccupants, qui touche toutes les catégories socioprofessionnelles, des ouvriers aux cadres. «... Ce phénomène est récent, cliniquement nouveau. Il est apparu, il y a une huitaine d'années. Avant cela, il touchait exclusivement les agriculteurs et salariés agricoles acculés par les dettes et dont : lieux de vie et de travail se confondaient. En dehors d'eux, si l'on se réfère aux archives de la médecine du travail, les suicides se commettaient généralement dans l'espace privé. Il était donc difficile de démontrer que le rapport au travail pouvait être en cause.» Pour ce psychiatre du travail: «Un des éléments déclencheurs est la dégradation profonde du « vivre ensemble », les gens sont très seuls face à l'arbitraire. Il y a toujours eu de l'injustice ou du harcèlement, dans l'entreprise, mais autrefois, les syndicats, entre autres, scellaient les solidarités. Aujourd'hui, avec l'effritement de ces solidarités et la peur de la perte d'emploi, la convivialité ordinaire, elle-même, est contaminée par des jeux stratégiques qui ruinent les relations de confiance et colonisent l'espace privé. Notamment chez les cadres, dont la vie tout entière est tendue par une lutte pour progresser dans leur carrière ou pour ne pas perdre leur position. »

Émile Durkheim, dans son remarquable ouvrage: Le suicide, arrivait à peu près aux mêmes conclusions: "Plus la communauté est fortement intégrée, plus aussi elle a de vertu préservatrice."

Pour Jean-Marc Le Gall, directeur d'études à Entreprise et personnel, professeur associé au CELSA, les nouvelles formes de management sont aussi à prendre en considération : « Tout concourt habituellement à une espèce d'omertà autour des drames personnels que constituent les suicides au travail : l'angoisse ressentie face à cet acte ir-

http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/mag 2003/mag0131/dossier/ps 6435 suicide travail 02.htm

³⁷ « Suicide : le monde du travail en accusation. »

³⁸ « Suicide dans l'entreprise : l'ultime témoignage ». http://www2.cnrs.fr/presse/journal/2198.htm

rémédiable, la difficulté d'en comprendre les multiples raisons et le sentiment de culpabilité des proches et de la hiérarchie des salariés disparus. Pourtant, les directions générales des groupes concernés par les suicides, récemment survenus, ont réagi en communiquant avec doigté et surtout en engageant des réflexions de fond, à partir d"'écoute et compréhension", à EDF et chez Renault, par exemple. Ces dirigeants ont perçu combien ces suicides constituent un très fort signal d'alerte, au moment même où de multiples innovations organisationnelles et managériales visent à mobiliser plus fortement leurs collaborateurs. Si chacun pressent, à l'origine de tels actes, des motivations complexes et intimes, décider de mettre fin à ses jours dans son entreprise, n'est jamais fortuit. » Et de cibler quelques éléments qui lui paraissent déterminants : « Moindre encadrement des équipes, fréquente solitude des opérateurs en usine ou des prestataires de service face aux clients, faiblesse aggravée des syndicats et bien sûr, développement de la sous-traitance et de l'intérim. Cette dégradation du "vivre ensemble", selon l'expression du psychiatre Christophe Dejours, pèse sur de nombreux salariés, également nombreux, en tant que citoyens, à déplorer les changements accélérés de la société française, comme l'ont rappelé les besoins de protection exprimés au cours de la campagne présidentielle. [de 2007] »³⁹

Les cadres et les seniors touchés

On ne dispose pas de statistiques spécifiques concernant les suicides de cette catégorie socioprofessionnelle. Cependant, nous constatons que les cadres ne sont pas épargnés et souffrent autant, sinon plus, des nouvelles orientations qu'adopte le management « moderne ». Plus isolés que les salariés qui sont finalement mieux défendus, constamment malmenés, soumis à une politique d'humiliation et à des stress non négligeables, ils font les frais de ces nouvelles exigences. Ils subissent une pression importante découlant des exigences de rentabilité, de compétition. L'arrivée sur le marché de jeunes diplômés fragilise leur position, dans l'entreprise. L'avancée en âge contribue à les exclure progressivement des structures dans lesquelles ils se montraient opérationnels.

«Le baromètre stress publié par la CFE-CGC en mars 2006 tend à montrer que l'évolution la plus notable concerne la nette dégradation du sentiment d'avoir suffisamment de temps pour accomplir son travail. 88 % des sondés ont le sentiment croissant d'accélération des rythmes de travail, soit une augmentation de +9 points, en deux ans. Pour 84 %, la charge de travail est jugée plus lourde (cet item atteint le niveau le plus élevé, depuis deux ans). De plus, 59 % des personnes interrogées, déclarent avoir des difficultés croissantes pour concilier vie privée et vie professionnelle (+3 points par rapport à septembre 2005). De même, ce baromètre montre que les efforts des cadres sont toujours perçus comme mal reconnus (47 %) et surtout mal récompensés, 79 % des sondés subissent des interruptions du travail, 48 % des confrontations à des clients agressifs et pour 44 % des situations de concurrence avec des collègues qui sont de plus en plus fréquentes. Enfin, le temps pour accomplir son travail est considéré comme insuffisant, pour 67 % des sondés.

Le stress entraîne la mauvaise performance. Non seulement le coût économique est porté par les arrêts de travail et frais de santé voire de réparation des personnes concernées, mais plus encore, il faut intégrer la diminution de qualité induite par cet état. » http://www.cfecgc.org/TRANSFERT-LIVE/Documents/Stress092006.htm

Force est de constater que l'encadrement est loin d'être épargné par l'ampleur de ces mutations industrielles et organisationnelles, facteurs non négligeables de suicides.

 $^{^{\}bf 39}$ Jean-Marc Le Gall : « $\it suicide$ au $\it travail$: $\it la$ $\it cote$ d'alerte » ; Le monde économie ; 04.06.07.

Le management par le stress

Je ne peux clore ce thème, sans essayer de mettre un bémol à certaines conceptions véhiculées. On entend souvent parler de « management par le stress » comme si le stress était un facteur appréciable de productivité et de motivation, chez les salariés. Il me semble qu'il y a là, un glissement sémantique dangereux. On ne peut confondre stress avec pression. Selon l'INRS40 : « le stress professionnel apparaît depuis une dizaine d'années comme l'un des nouveaux risques majeurs auquel les organisations et entreprises vont devoir ou doivent déjà faire face. Il s'agit d'un risque professionnel à double titre : des études scientifiques ont mis en évidence des liens entre des situations de travail stressantes et l'apparition de problèmes de santé mineurs ou de maladies plus sérieuses, et il est probable que le stress contribue à la survenue de certains accidents du travail.

Les répercussions du stress au travail sont en général jugées néfastes pour la santé des travailleurs et coûteuses pour la société, et touchent toutes les catégories de travailleurs. De nombreux travaux scientifiques s'accordent sur le fait que le stress au travail est à l'origine de pathologies telles que les troubles musculosquelettiques (TMS), maladies cardio-vasculaires (MCV), dépressions...»

Selon l'Agence Européenne pour la sécurité et la santé au travail, en 1999, coût du stress d'origine professionnelle s'est élevé à environ 20 milliards d'euros par an. Et rien n'indique que depuis 1999, cela se soit amélioré, au contraire. De plus, le stress serait à l'origine de 50 à 60 % de l'ensemble des journées de travail perdues.

De quelle productivité et motivation parle-t-on ? La pression, à la rigueur, peut être une forme de management efficace mais jusqu'à un certain point, difficile à déterminer avant que les symptômes du stress n'apparaissent et alors là, ça bascule dans l'inefficacité absolue, la peur, l'angoisse, l'affolement, le « n'importe quoi », etc.. La question est, dans ce cas-là : jusqu'où peut-on aller trop loin ? Et c'est là que réside la difficulté pour ceux qui choisissent cette forme de management. Comment apprécier, avec justesse et à temps, le point de non-retour, une fois le processus lancé ? À l'expérience, le risque est grand et rarement maîtrisé. Car, si le stress perdure et que l'organisme est incapable de faire face car les dépenses énergétiques nécessaires sont trop importantes, on passe à une phase d'épuisement. Les défenses immunitaires perdent du terrain, ce qui nous rend extrêmement sensible aux agressions extérieures. On est, alors, dans un état de tension excessive. La soupape de sécurité explose. Apparaît alors la fatigue, la colère, voire même la dépression. Et alors, dans des cas extrêmes, la voie vers le suicide est ouverte.

Le suicide social.

Une approche réaliste de ce développement suicidaire, ne peut se limiter à la prise en compte seulement des suicides mortels, réussis ou non. Il y a bien d'autres formes de suicides et ils sont loin d'être négligeables. Il s'agit de ce que j'appellerais : les suicides sociaux. C'est-à-dire, une autre façon de se détruire, quand on se sent au bout du rouleau, sans pour autant attenter à sa vie mais en se détruisant, petit à petit et en s'enfonçant dans la marginalité : par l'alcool, la drogue, la fuite sociale qui débouche parfois sur le statut de SDF.

«La France compte, au bas mot, 86 500 sans-abri et 200 000 personnes sans logement fixe. Issus du quart-monde pour la plupart, non qualifiés, isolés, ces hommes et ces femmes se retrouvent dans cette situation au terme d'une descente sociale alimentée

texte accessible sur www.ArianeSud.com

 $[\]frac{\textbf{40}}{\textbf{http://www.inrs.fr/inrspub/inrs01.nsf/IntranetObjectaccesParReference/Dossier\%20Stress/\$File/Visu.html\#ancrecoutstress}$

par la crise de l'emploi et du logement et le démantèlement de l'État providence »41.

Ce processus de marginalisation débute, très souvent par la perte de son logement. Soit parce qu'on ne peut plus payer son loyer, soit parce que les revenus sont trop faibles pour pouvoir accéder à un appartement. C'est-à-dire qu'il faut avoir des revenus assurés égaux ou supérieurs à trois fois le montant du loyer ou être cautionné par une personne qui répond à cet impératif. Ce qui, compte tenu de l'envolée actuelle des loyers, est souvent difficile.

Combien parmi ceux-ci, en sont arrivés là, suite à des problèmes liés au travail et/ou non-travail ?

« Depuis la crise économique des années quatre-vingt, le problème de la grande précarité est réapparu d'autant plus fort que le nombre de chômeurs augmentait. L'apparition du terme « nouveaux pauvres » est significative. Des personnes qui étaient socialement bien intégrées, se sont retrouvées isolées suite à leur perte d'emploi ou à l'augmentation du coût du logement. Des drames familiaux, l'augmentation du nombre des divorces, des problèmes d'alcool ou de drogue contribuent aussi à l'accroissement du phénomène. On assiste de plus, dans cette population, à un afflux de jeunes n'ayant encore jamais travaillé, et ayant coupé les ponts avec leur milieu d'origine familial et géographique. C'est dans ce contexte de croissance du phénomène et de l'apparition de nouveaux sans abris, que le terme SDF, s'est répandu dans le public français et le langage courant. »⁴²

Comment en est-on arrivé là ? Pourquoi tant de dégâts physiques, moraux et sociaux, tant de souffrances et de drames engendrés par ce fléau économico-social ? Est-ce vraiment cela le progrès qu'on nous a promis ? Existe-t-il des perspectives/alternatives ou devons-nous continuer à subir ? Cela vaut la peine de se poser la question, non!

Les impacts émotionnels que soulèvent les dégâts du travail

Dans le cadre d'un contrat de recherche pour la DRTEFP de PACA, j'ai été chargé d'animer un collectif chargé de proposer des pistes, pour mieux maîtriser les risques du travail inhérents à la sous-traitance⁴³. En tant qu'ergologue, j'ai mis en place ce que depuis nous appelons des « groupes de rencontre du travail ». Je reviendrai plus précisément sur ce système méthodologique au chapitre 6. Pour le moment contentonsnous de préciser qu'il s'agit de mettre en situation de recherche, dans le cadre d'une méthodologie précise : le dispositif dynamique à trois pôles (Le DD3P, pour les intimes), un ensemble diversifié de personnes concernées par le sujet de cette recherche, afin de réaliser des « processus socratiques à double sens » en confrontant des « savoirs constitués » avec des « savoirs investis. » Eh oh! Attendez un peu! Pas de panique! Bien sûr, je reviendrai, plus loin, sur tous ces concepts méthodologiques et opérationnels. Mais, « revenons à nos moutons! »

Ce collectif regroupait donc, des représentants des donneurs d'ordre et des soustraitants (dirigeants, syndicalistes, SHE, DRH), des médecins du travail, des institutionnels et des chercheurs. Parmi eux, il y avait le directeur régional d'une grande entreprise nationale de sous-traitance. Il a été très assidu et actif tout au long de nos travaux ; Il apportait tout le savoir et toute l'aide que son poste de direction pouvait nous offrir,

^{41 «} Comment on devient SDF » http://www.politis.fr/article1138.html

⁴² « Nouveaux pauvres, accroissement du phénomène. » http://fr.wikipedia.org/wiki/Sans_domicile_fixe

⁴³ Plaquette : « Sous-traitance et prévention des risques professionnels : Charte de bonnes pratiques dans le processus de prévention des risques santé/sécurité, dans les opérations de sous-traitance. » DRTEFP Paca.

par exemple et entre autres, nous recevoir, avec bienveillance, dans les locaux de l'entreprise qu'il dirigeait, lorsque les locaux de la DDTEFP, d'Aix les milles, étaient occupés.

Nos travaux préliminaires ont été restitués au cours d'une grand-messe (plus de 200 participants) le 08/11/2000, à Martigues⁴⁴, dans le cadre des assises régionales 2000 de la prévention. Bien évidemment, ce directeur régional était à la tribune, lors d'une table ronde. Il fut harangué vertement, par un auditeur qui lui a « balancé » : « Qu'est-ce que vous faites à cette tribune, puisque vous, en tant que patron, vous avez tous les pouvoirs en mains pour faire de la prévention ? » Dans sa réponse, il a déclaré, avec émotion et entre autres : « J'ai appris, il y a peu de temps, qu'un de mes ouvriers, père de deux enfants, venait de décéder d'une leucémie, contractée sur un poste de travail sur lequel je l'avais envoyé. J'ignorais le danger qu'il encourrait, mais je vous assure que depuis, je ne dors plus très bien chaque nuit. Et si je peux faire quelque chose pour que cela ne se reproduise plus, je le ferai! »

Personnellement, dans l'entreprise où je travaillais, lorsqu'en Comité d'entreprise ou en CHSCT, on évoquait le cas douloureux d'un AT ou d'une maladie, tout le monde était sincèrement consterné. Il n'y avait plus, autour de la table, à cet instant, de patron, de cadres ou de syndicalistes mais des êtres humains. C'est qu'il s'agissait de quelqu'un que nous connaissions, que nous avions côtoyé voire estimé. Devant les yeux, nous n'avions pas une statistique mais un visage. Tous, nous nous sentions un peu responsable pour avoir fait – ou n'avoir pas fait – ce qu'il fallait pour éviter ce drame.

Qui n'a pas dans son entourage immédiat, une de ces victimes ? Est-il vraiment nécessaire d'insister, pour vous expliquer ce que ressentent les autres, ce qu'ils vivent ? Si nous voulons avancer sérieusement, dans notre lutte – oh combien justifiée! – contre ce gâchis, ce fléau, cette catastrophe économique et sociale, nous n'avons pas le droit d'occulter cet aspect des choses. Personne ne peut rester et ne reste, insensible à ces drames.

La vraie question c'est: «comment faire?» On ne peut résoudre un problème aussi complexe, que sous-tendent autant d'enjeux: financier, idéologique, politique, hiérarchique, même d'orgueil, sans parler des idées reçues et confortables (c'est la faute des autres, de l'autre!) sans accepter de se remettre, tous, en cause, pour une bonne part. D'accepter d'écouter l'autre et surtout de l'entendre. Sa vision des choses, même différente de la nôtre, n'est pas forcément dénuée d'intérêt et de raison. Elle contient, très certainement, une part de la solution mais pas toute, bien évidemment. Comme la nôtre, d'ailleurs! Peut-on cesser de se prendre pour des Dieux? D'être le seul – ou les seuls – détenteur de la Vérité et du Savoir immanent? C'est difficile, il est vrai. Mais hors de cela, point de salut!

Plus loin, dans cet ouvrage, à partir des obligations légales actuelles et des avancées des sciences humaines et plus particulièrement de l'ergologie, nous tenterons d'apporter quelques pistes d'actions. Mais il ne faudra pas s'attendre à quelque chose de simple. Cet immense fléau économico-social ne peut se résoudre à coup de : « Y-a qu'à! », « Faut qu'on... » ni de « suffit de... ». Mais nous en avons les moyens et les capacités, il suffit de le vouloir et de le vouloir sérieusement, quelle que soit notre position et notre idéologie, dans l'échiquier de la prévention et surtout de l'organisation du travail et de son management.

⁴⁴ Cf.: Journal: La Provence du 15/11/2000.

L'aspect judiciaire des dégâts du travail

Le banc d'infamie

Pour avoir côtoyé, dans l'entreprise qui m'employait, des responsables hiérarchiques de haut niveau, qui avaient été frappés par des sanctions judiciaires, je peux témoigner que ce risque est pris très au sérieux. Même s'il ne s'agit que de peine d'emprisonnement avec sursis, c'est tout de même une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. La fois d'après, c'est la prison ferme. Et le risque qu'il y ait une autre fois, n'est pas à sous-estimer. Quant aux amendes, aussi élevées soit-elles, elles ne représentent pas de problème. C'est l'entreprise qui paie. Et, dans sa comptabilité, elles comptent pour du beurre. Mais au-delà de ce risque d'emprisonnement, il y a d'autres aspects à considérer, et non des moindres.

L'effet produit sur leur famille et leurs proches. Les articles de presse qui font état de leur procès, laissent beaucoup de traces. Mais aussi, toutes les démarches, tout le temps passé, toutes les préoccupations morales et intellectuelles, causés par l'enquête qui précède le procès et la préparation de leur défense.

L'image de marque de l'entreprise. Souvent, après une condamnation, un avis stipulant la condamnation est placardé par les gendarmes, pendant un mois, sur la porte d'entrée de l'entreprise et bien en vue des visiteurs. Les gendarmes, vérifient assez souvent, s'il est toujours affiché. Le dernier jour de cette infamie, le DRH se pointe, dans le hall d'entrée, bien cinq minutes avant la fin du délai imparti. Il regarde sa montre à plusieurs reprises et, à la seconde près, il arrache furieusement l'avis infamant. Pas une seconde de plus! Les délégués syndicaux assistaient toujours, amusés, à cette scène.

La peur du gendarme

Dans la législation française, trois Codes interviennent pour légiférer dans le champ du travail :

- Le Code du travail qui regroupe les obligations relatives au contrat de travail, individuel et/ou collectif;
- Le Code de la Sécurité sociale qui regroupe les obligations relatives à l'indemnisation des conséquences des risques du travail et à la prévention;
- Le Code pénal pour tout ce qui relève du trouble à l'ordre public et social, à savoir, les infractions relatives aux atteintes involontaires à la vie et à l'intégrité physique et le délit de mise en danger d'autrui.

Depuis 1994, l'évolution du Code pénal et de la jurisprudence a aggravé les sanctions encourues par les employeurs, en cas d'accidents de travail ou de maladies professionnelles. En particulier la faute inexcusable est désormais reconnue dans le cas de manquement à l'obligation de sécurité de résultat.

La responsabilité pénale de l'employeur

La loi est dure mais c'est la loi! Enfin, en principe! La responsabilité pénale de l'employeur, en matière d'hygiène et de sécurité (Code du travail), peut être engagée même en l'absence d'accident du travail, s'il y a infraction aux dispositions prévues à l'art. L 263-2. « Sanctions : amende de 13 750 € (autant de fois qu'il y a de salariés concernés par l'infraction) ; si récidive : emprisonnement d'un an et/ou amende de 9 000 € ; si non-application des mesures décidées par l'inspecteur du travail : 1 an de prison et/ou amende de 3 750 €.

Infractions prévues par le Code pénal : les mêmes que dans le domaine privé. Sanc-

tions: identiques: «homicide involontaire» (art. 221-6), «blessures involontaires» (art. 222-19), ou «mise en danger d'autrui». (http://www.guid.fr/2007/Travail/Accidents Du Travail/1.)

Nous reviendrons, en détail, sur cet aspect dans notre chapitre 4.

Les infractions relevées, en 2004

En 2004⁴⁵, le rapport de l'inspection du travail révèle que : 277 055 interventions ont été effectuées en entreprises. Au cours desquelles, 886 413 observations, mises en demeure et infractions (+17 % par rapport à l'année 2003, et + 40 % par rapport à 2002) ont été relevées par lettres ou procès-verbal et signifiées aux chefs d'entreprise. L'évolution la plus importante concerne les observations, puisque 858 658 observations ont été signifiées (+17 % par rapport à 2003, et + 40 % par rapport à 2002). Ces observations se limitent à l'envoi d'une lettre, à l'employeur, lui signifiant les manquements à ses obligations et lui ordonnant d'y remédier, sous peine de poursuites. 51 % de ces observations relèvent de la santé au travail.

- ➤ Environ 3 %, de ces infractions totales, représentent ce que, dans le jargon de l'inspection, on appelle : Les pénalités coercitives. C'est-à-dire, celles qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires. De ces pénalités, 29 % relèvent de la santé au travail. Parmi l'ensemble :
- ➤ Le nombre des mises en demeure, 10 009 est marginal. Cette procédure réservée à un nombre relativement limité de situations, est en forte augmentation par rapport à 2003 (+47%).
- ➤ Le nombre d'infractions relevées par voie de procès-verbal, a été de 18 746. Également en forte augmentation par rapport à 2003 (+19%).
- ➤ Enfin, 73 procédures de référés ont été introduites, aux fins d'obtenir du juge des référés qu'il fasse cesser des travaux présentant un risque sérieux d'atteinte à l'intégrité physique d'un ou de plusieurs travailleurs.
- ➤ De plus, 5 120 décisions d'arrêt ou de reprise de chantier du BTP (+ 60 % par rapport à l'année 2003, et +98 % par rapport à 2002) ont été prises, face à une cause de danger grave et imminent, résultant soit d'un défaut de protection contre les chutes de hauteur, contre les risques d'ensevelissement (plus de 98 % du total) ou contre les risques d'inhalation de poussières d'amiante, liés aux opérations de confinement ou de retrait (moins de 2 % du total).

Malgré le manque d'effectif reconnu, d'inspecteurs et de contrôleurs du travail, ce bilan est significatif d'une situation dégradée généralisée.

Les contacts que je peux avoir avec des employeurs ou des organisations d'employeurs me permettent de témoigner que cette responsabilisation pénale récente, les préoccupe énormément. Et on l'admet aisément! Pourtant, lorsqu'on suit des procès en la matière et que l'on lit les délibérés et les attendus et que l'on voit, à côté de cela, les peines octroyées, on est tenté de se dire que face à la justice actuelle, il vaut mieux être un dirigeant délinquant, responsable de plusieurs morts, plutôt qu'un jeune des banlieues, «chapardeur de poules», un tantinet basané et ne s'exprimant pas en un français châtié. Précisons, honnêtement: aux amendes infligées près. Mais on a vu, ci-dessus, qu'elles ne posent pas de gros problèmes, à ces diri-

 $^{^{45}}$ « L'inspection du travail en France, en 2004 » - Rapport au BIT – Micapcor.

geants délinquants46.

Il n'est pas question ici, de faire le procès de la justice française. Chacun fait ce qui peut, en son âme et conscience et surtout en fonction de son environnement hiérarchique. Mais je dois reconnaître que je suis quelque peu agacé par toutes ces déclarations tonitruantes et médiatisées de certains personnages officiels, concernant le laxisme supposé et condamné, de certains magistrats chargés de juger « des jeunes de banlieue » et, par ailleurs, leur silence assourdissant quand ils prennent connaissance des résultats des procès intentés à ces dirigeants d'entreprise délinquants. Ce qui est, me semble-t-il, faire injure à la devise, si belle, de notre pays : liberté, égalité, fraternité. De par leur fonction, ils ont en charge de la faire respecter et non de la bafouer. Cela me laisse comme un sentiment d'iniquité insupportable. Si je vous choque, pardonnez-moi mais j'avais besoin de le dire.

Conclusions sur ce chapitre

Alors, que fait-on ? Laisse-t-on faire ou se mobilise-t-on ? Selon les tendances actuelles, telles qu'elles apparaissent au travers des études et documents récents, si on laisse faire, cela va encore s'aggraver⁴⁷. Nous voici informés! La politique de l'autruche est-elle toujours de mise, face à une telle hécatombe, face à un fléau économico-social de cette ampleur ? Et quelle ampleur!

En 2004, en France, nous avons subi 1 233 accidents mortels, y compris les routiers (environ 5/jours ouvrés). Si l'on y ajoute les quelque 20 000 morts, a minima, de maladie d'origine professionnelle, reconnue ou non (selon INVS); si on y ajoute les plus de 10 000 suicides réussis dont on sait que la plupart ne sont pas étrangers à des facteurs liés au travail ou au non-travail ; si on y ajoute tous les infirmes, les estropiés dans leur chair et/ou dans leur être, nous constatons, consternés, une véritable hécatombe de morts et de détruits au champ du déshonneur du travail tel qu'il est advenu. Et tout cela pourquoi ? Pour enrichir un peu plus une minorité de gens déjà très riches. Car ce n'est pas le travail, en lui-même, qui en est responsable mais les conditions dans lesquels on nous fait travailler. Et dans quels buts ? Il convient de ne pas confondre le travail avec son exploitation salariale actuelle. Arrêtons d'accuser un innocent : le travail, dont la fonction fondamentale est tout autre voire son contraire, pour camoufler et innocenter le véritable coupable : cette soif de profits et de pouvoirs de certains adorateurs du veau d'or qui est de plus en plus debout. Pour moi, c'est intolérable! Devant une telle tuerie, comment ne pas rugir violemment quand on entend certains dirigeants d'entreprise se plaindre des «tracasseries administratives et judiciaires » du personnel de contrôle ou des juges - pourtant in fine plus gentils que méchants, comme l'actualité judiciaire le montre. Comment rester impassible quand on les entend dire : «Dans ces conditions, on ne peut plus travailler!» Et tous ces morts ou invalides, est-ce qu'ils peuvent encore travailler, eux!

Je reconnais et admets que l'on puisse me reprocher d'avoir instruit ce réquisitoire essentiellement à charge. Si tel est l'impression générale, je plaide les circonstances atténuantes. J'ai tellement vécu, connu et supporté de ces situations dramatiques, tout au long de ma vie familiale, professionnelle et syndicale et maintenant en tant que chercheur, que j'ai envie de crier : « Basta! Ça suffit! C'est trop injuste et c'est insup-

texte accessible sur www.ArianeSud.com

⁴⁶ Selon le petit Robert électronique, on appelle délinquant : « une personne contrevenant à une règle de droit pénal, qui s'expose, de ce fait, à des poursuites. »

⁴⁷ « L'exposition des salariés à la plupart des risques et des pénibilités du travail, a eu tendance à s'accroître entre 1994et 2003. Tels sont les premiers commentaires de l'enquête SUMER, pilotée par le ministère du travail et menée par 1800 médecins du travail auprès de 50 000 salariés. » Santé & Travail N°50 ; janvier 2005

portable!»

Si à mes yeux, ce réquisitoire à charge se justifie du fait des résultats globaux, il est évident que dans certaines entreprises, la prévention des risques est prise au sérieux et que des résultats encourageants sont obtenus. Le nier, relèverait de la mauvaise foi. Mais les exemples me manquent, pour les citer. Ceci est, me semble-t-il, le résultat d'une certaine culture qui refuse de s'intéresser aux trains qui arrivent à l'heure et sans dommage. Lorsque tout se passe bien, cela ne semble captiver personne. Ou plus exactement, cela n'intéresse pas les médias. «Circulez! Y-a rien à voir!» Et c'est dommage car il y a beaucoup à apprendre des réussites. Je suis même, personnellement convaincu, qu'il y a plus d'enseignements à tirer des réussites que des échecs. C'est pour cela, qu'au chapitre 3 je propose une enquête que j'avais réalisée et insérée dans mon premier ouvrage⁴⁸, sur les « diables rouges de la réparation navale marseillaise». Si je rediffuse ce texte en l'actualisant, c'est bien pour montrer et préserver l'exemple d'une maîtrise des risques professionnels réussie, dans une corporation particulièrement dangereuse : la réparation navale. Ce qui me scandalise, c'est de voir comment cet exemple, immensément riche en enseignements, est tombé dans les oubliettes de l'histoire. Et ce, uniquement pour des raisons idéologiques, de toutes parts. Côté patronal, il s'agissait là d'une « soviétisation de l'entreprise » ; côté syndical, ce fut analysé comme de la « collaboration de classe » doublée d'une « auto exploitation. » Les incontestables résultats obtenus, tant dans le domaine de la santé/sécurité que sur le plan économique, sont considérés comme négligeables, à côté des risques idéologiques encourus, selon certains décideurs. Désolant!

À mon humble avis, lorsque les vrais décideurs sont à proximité des lieux de production, ils s'aperçoivent, généralement et assez vite, que plus les conditions de travail sont bonnes et acceptées, plus les salariés, cadres y compris, sont motivés, s'autonomisent et renforcent leur efficacité et leur productivité. Ces réactions positives découlent de la nature profonde et de la fonction ontogénique du travail humain. Ce qui renvoie à une judicieuse mise en valeur des ressources humaines qui rentrent, pour une part non négligeable et non négligée, dans la productivité d'une entreprise. Conditions de travail, qualité du travail, santé/sécurité et productivité, sont indissociables⁴⁹. Mais, lorsque les vrais décideurs sont à des centaines de kilomètres, lorsque tout ce qu'ils comprennent et connaissent du travail de leurs salariés, ce sont des colonnes de chiffres (surtout celles de gauche), des ratios et autres ingrédients capitalistiques, leurs perceptions de la réalité du travail est faussée, déformée voire caricaturale. Alors, si ces ingrédients capitalistiques ne répondent pas à leurs objectifs, ils en déduisent vite, et sans chercher plus loin, que cela provient d'un laxisme, d'une démobilisation, d'un laisser-aller, etc... Et la solution que leur préconise leur idéologie, via tous leurs intermédiaires, c'est, comme nous disons dans le BTP, de « faire suer encore plus, le burnous ». Et à partir de là, s'enclenche la spirale infernale. Plus on serre la vis, plus les conditions de travail se détériorent, plus les dégâts du travail s'aggravent, la qualité se dégrade, les ingrédients capitalistiques virent au rouge, etc., etc.. Et l'on repart pour un tour, jusqu'à ce que, de guerre lasse, la décision de délocaliser s'impose à eux. Et «les usines voyagent » parce qu'ailleurs les conditions d'exploitation sont plus favorables aux « lecteurs de colonnes. » Mais jusqu'où pourra-t-on aller ainsi? Qu'est-ce que l'on va trouver au bout de cette logique infernale?

Peut-on espérer, encore, envisager des solutions plus pertinentes et surtout plus humaines ? À quelles conditions ? Des solutions simples d'application, certainement pas. Si

⁴⁸ Pierre Trinquet : *Maîtriser les risques du travail* ; PUF ; 1996.

⁴⁹ Cf. chapitre 3 : « Les diables rouges de la réparation navale marseillaise. »

elles existaient nous n'en serions pas là. Mais à l'orée de ce XXIe siècle, l'Homme a montré qu'il pouvait, quand il le voulait vraiment, résoudre des problèmes autrement plus ardus. Mais voilà, le voulons-nous vraiment ? Pourtant non seulement ces solutions existent mais, qui plus est, elles sont imposées par la loi. C'est ce que j'aimerai essayer de montrer, par la suite de cet ouvrage.